

# PREMIER TRIMESTRE 2024

## Rapport aux actionnaires

Pour la période close le 31 janvier 2024

La Banque Laurentienne du Canada a déclaré un résultat net de 37,3 millions \$ et un résultat dilué par action de 0,75 \$ pour le premier trimestre 2024, comparativement à un résultat net de 51,9 millions \$ et un résultat dilué par action de 1,09 \$ pour le premier trimestre 2023. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 5,0 % pour le premier trimestre 2024, par rapport à 7,5 % pour le premier trimestre 2023. Le résultat net ajusté <sup>(1)</sup> s'est établi à 44,2 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté <sup>(1)</sup>, à 0,91 \$, pour le premier trimestre 2024, par rapport à un résultat net ajusté de 54,3 millions \$ et un résultat dilué par action ajusté de 1,15 \$ pour le premier trimestre 2023. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté a été de 6,0 % pour le premier trimestre 2024, par rapport à 7,8 % pour la période correspondante il y a un an.

« La Banque présente un niveau élevé de liquidités en plus d'avoir renforcé sa situation de fonds propres en cette période d'incertitude macroéconomique, a dit Éric Provost, président et chef de la direction. Tout au long du trimestre, nous avons continué de canaliser nos efforts sur la réalisation de nos trois priorités : une culture centrée sur le client, la simplification et les investissements stratégiques pour améliorer notre infrastructure technologique. Nous sommes également impatients de lancer notre plan stratégique renouvelé plus tard cette année. »

En millions de dollars, sauf les données par action et les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les				
	31 janvier 2024	31 octobre 2023	Variation	31 janvier 2023	Variation
<b>Comme présenté</b>					
Résultat net	37,3 \$	30,6 \$	22 %	51,9 \$	(28) %
Résultat dilué par action	0,75 \$	0,67 \$	12 %	1,09 \$	(31) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>(1)(2)</sup>	5,0 %	4,5 %		7,5 %	
Ratio d'efficacité <sup>(3)</sup>	76,6 %	79,7 %		70,6 %	
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) <sup>(2)(4)</sup>	10,2 %	9,9 %		9,1 %	
<b>Base ajustée</b>					
Résultat net ajusté <sup>(5)</sup>	44,2 \$	44,7 \$	(1) %	54,3 \$	(19) %
Résultat dilué par action ajusté <sup>(1)</sup>	0,91 \$	1,00 \$	(9) %	1,15 \$	(21) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté <sup>(1)(2)</sup>	6,0 %	6,6 %		7,8 %	
Ratio d'efficacité ajusté <sup>(1)</sup>	73,0 %	72,0 %		69,4 %	

(1) Ratio non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 5 pour plus de précisions.

(2) Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ce qui a exigé le retraitement des informations comparatives et des mesures financières de 2023 de la Banque. Voir la note 2 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

(3) Mesure financière supplémentaire. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 5 pour plus de précisions.

(4) Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Voir la rubrique « Gestion des fonds propres » à la page 11 pour plus de précisions.

(5) Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 5 pour plus de précisions.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Rapport de gestion</b> .....	2	Gestion des risques .....	13
Mode de présentation .....	2	Données financières supplémentaires –	
À propos de la Banque Laurentienne du Canada .....	2	Résultats trimestriels .....	20
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs .....	3	Régie d'entreprise et modifications au contrôle	
Faits saillants .....	4	interne à l'égard de l'information financière .....	20
Mesures financières non conformes aux PCGR et		Méthodes et estimations comptables critiques .....	20
autres mesures .....	5	Modifications de méthodes comptables courantes	
Faits saillants opérationnels .....	7	et à venir .....	21
Perspectives .....	7	Glossaire .....	22
Analyse des résultats consolidés .....	8	<b>États financiers consolidés résumés intermédiaires</b> .....	<b>25</b>
Analyse de la situation financière .....	10	<b>Renseignements aux actionnaires</b> .....	<b>44</b>
Gestion des fonds propres .....	11		

## RAPPORT DE GESTION

AU 31 JANVIER 2024 ET POUR LA PÉRIODE CLOSE À CETTE DATE

Le présent rapport de gestion présente le point de vue de la direction sur la situation financière de la Banque Laurentienne du Canada (la Banque) au 31 janvier 2024, ainsi que sur ses résultats d'exploitation pour le trimestre clos à cette date, comparativement à la période correspondante présentée. Le présent rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires. Le présent rapport de gestion est daté du 28 février 2024.

Des renseignements additionnels sur la Banque, y compris la notice annuelle 2023, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse [www.banquelaurentienne.ca](http://www.banquelaurentienne.ca), et sur le système national des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

### MODE DE PRÉSENTATION

L'information financière présentée dans le présent document est fondée sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires au 31 janvier 2024 et pour la période close à cette date et, sauf indication contraire, a été préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

#### Changement relatif à la présentation de l'information financière

Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ce qui a nécessité le retraitement des informations comparatives et des mesures financières de 2023 de la Banque. L'adoption d'IFRS 17 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés 2023 de la Banque. Voir la rubrique « Modifications de méthodes comptables courantes et à venir » du présent rapport de gestion et la note 2 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

### À PROPOS DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

À la Banque Laurentienne, nous croyons que nous pouvons changer l'expérience bancaire pour le mieux. En voyant au-delà des chiffres.

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne aide les familles, les entreprises et les collectivités à prospérer. Aujourd'hui, nous comptons près de 3 000 employés qui travaillent ensemble, comme une seule équipe, pour offrir une vaste gamme de services financiers et de solutions axée sur le conseil à nos clients partout au Canada et aux États-Unis. Nous protégeons, gérons et faisons croître un actif au bilan de 48,1 milliards \$ de même que des actifs administrés de 26,5 milliards \$.

Nous obtenons des résultats en plaçant nos clients au premier plan, en faisant le meilleur choix, en agissant avec courage et en croyant que chacun a sa place.

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

À l'occasion, la Banque Laurentienne du Canada et, le cas échéant, ses filiales (collectivement, la Banque) formuleront des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, notamment les énoncés prospectifs présentés dans le présent document (et dans les documents intégrés par renvoi aux présentes), ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et américains, dans les rapports aux actionnaires et dans d'autres communications écrites ou orales. Ces énoncés prospectifs sont faits conformément aux dispositions d'exonération et aux termes de lois en matière de valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Ils incluent, notamment, des énoncés relatifs à la vision, aux objectifs stratégiques, aux plans et stratégies d'affaires de la Banque, à ses priorités et à ses objectifs de performance financière; à l'examen et aux perspectives de la conjoncture économique, des conditions du marché et de la réglementation dans les économies canadienne, américaine et mondiale; au contexte de réglementation dans lequel la Banque exerce ses activités; à l'environnement de risques, y compris le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de financement; les énoncés présentés à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel 2023 de la Banque, qui comprend le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 et d'autres énoncés qui ne constituent pas des faits historiques.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel et de mots ou d'expressions tels que « croire », « présumer », « estimer », « prévoir », « perspectives », « projeter », « vision », « escompter », « prédire », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « objectif », « viser », « cible », « pouvoir » ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou d'une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs nécessitent que la Banque pose des hypothèses et sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique, en conséquence desquels les prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions de la Banque pourraient se révéler inexactes; et les hypothèses de la Banque pourraient s'avérer erronées (en totalité ou en partie); les objectifs de performance financière, les visions et les objectifs stratégiques de la Banque pourraient ne pas se concrétiser. Les énoncés prospectifs ne devraient pas être interprétés comme une garantie du rendement ou des résultats futurs et ne seront pas nécessairement une indication que les résultats réels seront atteints ou non. Les hypothèses économiques importantes qui étayent ces énoncés prospectifs sont décrites dans le rapport annuel 2023 à la rubrique « Perspectives » et sont intégrées par renvoi aux présentes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir ou à évaluer, pourraient influencer, individuellement ou collectivement, sur l'exactitude des énoncés prospectifs et faire en sorte que les résultats réels futurs de la Banque diffèrent substantiellement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, notamment, la conjoncture économique en général et du marché; les pressions inflationnistes; la nature dynamique du secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale; les risques liés au crédit, au marché, à la liquidité, au financement, à l'assurance, à l'exploitation et à la conformité à la réglementation (qui pourraient conduire la Banque à faire l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires, dont l'issue éventuelle pourrait comprendre des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes); les risques liés à la réputation; les risques juridiques et réglementaires; le risque lié à la concurrence et le risque systémique; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement; les événements et incertitudes géopolitiques; les sanctions gouvernementales; les conflits, la guerre ou le terrorisme; et divers autres risques importants présentés dans les sections sur les risques du rapport annuel 2023 de la Banque, qui portent notamment sur la conjoncture économique canadienne et mondiale (y compris le risque de hausse de l'inflation et des taux d'intérêt); le marché de l'habitation et l'endettement des ménages au Canada; la technologie, les systèmes d'information et la cybersécurité; les perturbations technologiques, la protection des renseignements personnels, les données et les risques liés aux tiers; la concurrence; la capacité de la Banque à réaliser ses objectifs stratégiques; les disruptions et l'innovation numériques (y compris les concurrents émergents dans les technologies financières); les changements des politiques budgétaires, monétaires et autres politiques du gouvernement; le risque fiscal et la transparence; les activités frauduleuses et criminelles; le capital humain; la continuité des affaires; l'émergence de situations d'urgence sanitaire ou de crises de santé publique à grande échelle; le risque social et environnemental, y compris les changements climatiques; et divers autres risques importants, tels qu'ils sont décrits aux pages pertinentes du rapport annuel 2023, qui comprend le rapport de gestion, lesquelles informations sont intégrées par renvoi au présent document. Enfin, la Banque prévient le lecteur que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs de la Banque pour prendre des décisions à l'égard de la Banque, les investisseurs, analystes financiers et autres personnes devraient considérer attentivement les facteurs, incertitudes et événements actuels et potentiels susmentionnés.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document ou qui y est intégré par renvoi représente l'opinion de la direction de la Banque uniquement à la date à laquelle il a été ou est formulé, et est communiqué afin d'aider les investisseurs, les analystes financiers et les autres parties prenantes à comprendre certains éléments clés de la situation financière, des objectifs, des priorités stratégiques, des attentes et des plans actuels de la Banque, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Banque et de l'environnement dans lequel elle prévoit les exercer ainsi que de sa performance financière escomptée, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par la Banque ou en son nom, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Des renseignements additionnels sur la Banque sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

# FAITS SAILLANTS

TABLEAU 1  
FAITS SAILLANTS FINANCIERS

En milliers de dollars, sauf indication contraire	Pour les trimestres clos les				
	31 janvier 2024	31 octobre 2023	Variation	31 janvier 2023	Variation
<b>Résultats d'exploitation</b>					
Revenu total	258 341 \$	247 445 \$	4 %	260 068 \$	(1) %
Résultat net	37 283 \$	30 623 \$	22 %	51 910 \$	(28) %
Résultat net ajusté <sup>(1)</sup>	44 153 \$	44 719 \$	(1) %	54 296 \$	(19) %
<b>Performance opérationnelle</b>					
Résultat dilué par action	0,75 \$	0,67 \$	12 %	1,09 \$	(31) %
Résultat dilué par action ajusté <sup>(2)</sup>	0,91 \$	1,00 \$	(9) %	1,15 \$	(21) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>(2) (3)</sup>	5,0 %	4,5 %		7,5 %	
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté <sup>(2) (3)</sup>	6,0 %	6,6 %		7,8 %	
Marge nette d'intérêt <sup>(4)</sup>	1,80 %	1,76 %		1,77 %	
Ratio d'efficacité <sup>(4)</sup>	76,6 %	79,7 %		70,6 %	
Ratio d'efficacité ajusté <sup>(2)</sup>	73,0 %	72,0 %		69,4 %	
Levier d'exploitation <sup>(4)</sup>	4,1 %	(8,9) %		(4,3) %	
Levier d'exploitation ajusté <sup>(2)</sup>	(1,4) %	(4,8) %		(4,3) %	
<b>Situation financière (en millions \$)</b>					
Prêts et acceptations	36 700 \$	37 074 \$	(1) %	37 646 \$	(3) %
Total de l'actif <sup>(3)</sup>	48 076 \$	49 893 \$	(4) %	50 360 \$	(5) %
Dépôts	25 068 \$	26 027 \$	(4) %	27 552 \$	(9) %
Actif productif moyen <sup>(4)</sup>	40 897 \$	41 181 \$	(1) %	41 856 \$	(2) %
Prêts et acceptations moyens <sup>(4)</sup>	36 626 \$	36 730 \$	— %	37 591 \$	(3) %
<b>Ratios de fonds propres réglementaires selon Bâle III</b>					
Ratio CET1 <sup>(5)</sup>	10,2 %	9,9 %		9,1 %	
Total de l'actif pondéré en fonction des risques (en millions \$) <sup>(5)</sup>	21 859 \$	22 575 \$		23 901 \$	
<b>Qualité du crédit</b>					
Prêts dépréciés bruts en pourcentage des prêts et des acceptations <sup>(4)</sup>	0,67 %	0,62 %		0,45 %	
Prêts dépréciés nets en pourcentage des prêts et des acceptations <sup>(4)</sup>	0,52 %	0,46 %		0,32 %	
Provisions pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et des acceptations moyens <sup>(4)</sup>	0,18 %	0,18 %		0,16 %	
<b>Renseignements sur les actions ordinaires</b>					
Cours de l'action – Clôture <sup>(6)</sup>	26,53 \$	25,40 \$	4 %	35,77 \$	(26) %
Ratio cours/résultat (quatre derniers trimestres) <sup>(4)</sup>	7,5 x	6,5 x		7,3 x	
Ratio cours/résultat ajusté (quatre derniers trimestres) <sup>(2)</sup>	6,2 x	5,6 x		7,0 x	
Valeur comptable par action <sup>(2) (3)</sup>	59,80 \$	59,96 \$	— %	58,29 \$	3 %
Dividendes déclarés par action	0,47 \$	0,47 \$	— %	0,46 \$	2 %
Rendement de l'action <sup>(4)</sup>	7,1 %	7,4 %		5,1 %	
Ratio du dividende versé <sup>(4)</sup>	62,8 %	69,8 %		42,1 %	
Ratio du dividende versé ajusté <sup>(2)</sup>	51,9 %	47,1 %		40,1 %	

(1) Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 5 pour plus de précisions.

(2) Ratio non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 5 pour plus de précisions.

(3) Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ce qui a exigé le retraitement des informations comparatives et des mesures financières de 2023 de la Banque. Voir la note 2 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

(4) Mesure financière supplémentaire. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 5 pour plus de précisions.

(5) Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du BSIF. Voir la rubrique « Gestion des fonds propres » à la page 11 pour plus de précisions.

(6) Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

# MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES

## MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Outre les mesures financières fondées sur les principes comptables généralement reconnus (PCGR), la direction utilise des mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer la performance sous-jacente des activités poursuivies de la Banque. Les mesures financières non conformes aux PCGR présentées dans le présent document sont dites des mesures « ajustées » et ne tiennent pas compte de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement. Les éléments d'ajustement comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance sous-jacente des activités. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne constituent pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Banque et il pourrait être impossible de les comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. La Banque croit que les mesures financières non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction apprécie la performance de la Banque et de mieux analyser les tendances.

Les tableaux 2 et 3 présentent le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR à la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de base de la Banque.

TABLEAU 2

### RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers de dollars (non audité)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 janvier 2023
<b>Frais autres que d'intérêt</b>	<b>197 834 \$</b>	197 281 \$	183 675 \$
Moins : Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions <sup>(1)</sup>	3 217	3 230	3 210
Charges de restructuration <sup>(2)</sup>	6 076	12 544	—
Charges liées à l'examen stratégique <sup>(3)</sup>	—	3 362	—
	<b>9 293</b>	19 136	3 210
<b>Frais autres que d'intérêt ajustés</b>	<b>188 541 \$</b>	178 145 \$	180 465 \$
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>43 609 \$</b>	33 495 \$	60 961 \$
Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat (décrits ci-dessus)	9 293	19 136	3 210
<b>Résultat avant impôts sur le résultat ajusté</b>	<b>52 902 \$</b>	52 631 \$	64 171 \$
<b>Résultat net comme présenté</b>	<b>37 283 \$</b>	30 623 \$	51 910 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions <sup>(1)</sup>	2 402	2 401	2 386
Charges de restructuration <sup>(2)</sup>	4 468	9 223	—
Charges liées à l'examen stratégique <sup>(3)</sup>	—	2 472	—
	<b>6 870</b>	14 096	2 386
<b>Résultat net ajusté</b>	<b>44 153 \$</b>	44 719 \$	54 296 \$
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>32 682 \$</b>	29 334 \$	47 309 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat (décrits ci-dessus)	6 870	14 096	2 386
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté</b>	<b>39 552 \$</b>	43 430 \$	49 695 \$

(1) L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions découle d'acquisitions d'entreprises et est inclus au poste Frais autres que d'intérêt.

(2) Les charges de restructuration sont attribuables à la simplification de la structure organisationnelle de la Banque et à la réduction des effectifs en 2024, ainsi qu'aux changements apportés à l'équipe de direction et à la rationalisation des activités de Marchés des capitaux en 2023. Les charges de restructuration comprennent essentiellement les indemnités de départ et les charges de dépréciation des logiciels et autres immobilisations incorporelles et sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration.

(3) En 2023, les charges liées à l'examen stratégique sont attribuables à l'examen des options stratégiques de la Banque, lequel visait à maximiser la valeur pour les actionnaires et les parties prenantes. Ces charges comprennent essentiellement des honoraires professionnels et d'autres frais. Les charges liées à l'examen stratégique sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration.

TABLEAU 3  
RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – BILAN CONSOLIDÉ

En milliers de dollars (non audité)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 janvier 2023
<b>Capitaux propres <sup>(1)</sup></b>	<b>2 886 490 \$</b>	2 858 105 \$	2 808 217 \$
<b>Plus (moins) :</b>			
Actions privilégiées	(122 071)	(122 071)	(122 071)
Billets avec remboursement de capital à recours limité	(123 487)	(123 487)	(123 282)
Réserve de couverture de flux de trésorerie <sup>(2)</sup>	(25 535)	3 680	(33 323)
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>(1)</sup></b>	<b>2 615 397 \$</b>	2 616 227 \$	2 529 541 \$
<b>Incidence des soldes moyens à la fin du mois <sup>(3)</sup></b>	<b>(7 616)</b>	(21 997)	(11 057)
<b>Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>(1)</sup></b>	<b>2 607 781 \$</b>	2 594 230 \$	2 518 484 \$

(1) Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ce qui a exigé le retraitement des informations comparatives et des mesures financières de 2023 de la Banque. Voir la note 2 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

(2) La réserve de couverture de flux de trésorerie est présentée au poste Cumul des autres éléments du résultat global.

(3) Fondée sur les soldes à la fin du mois pour la période.

## RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR

Les ratios non conformes aux PCGR ne constituent pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Banque auxquels les ratios non conformes aux PCGR se rapportent et il pourrait être impossible de les comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Les ratios constituent des ratios non conformes aux PCGR lorsqu'ils sont composés de mesures ajustées (voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » ci-dessus). La Banque croit que les ratios non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction apprécie la performance de la Banque et de mieux analyser les tendances. Les ratios suivants sont des ratios non conformes aux PCGR.

Le **résultat dilué par action ajusté** est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation. Le tableau ci-après présente le rapprochement du résultat dilué par action ajusté au résultat dilué par action, qui est présenté dans les états financiers de base de la Banque.

TABLEAU 4  
INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT SUR LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

En milliers de dollars, sauf les montants par action (non audité)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 janvier 2023
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>0,75 \$</b>	0,67 \$	1,09 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat, par action <sup>(1)</sup>	0,16	0,33	0,06
<b>Résultat dilué par action ajusté <sup>(2)</sup></b>	<b>0,91 \$</b>	1,00 \$	1,15 \$

(1) Voir le tableau 2 à la page 5 pour une description détaillée des éléments d'ajustement.

(2) L'incidence par action des éléments d'ajustement peut différer en raison de l'arrondissement.

Le **rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires** est défini comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer la rentabilité de la Banque.

Le **rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté** est défini comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer la rentabilité de la Banque, compte non tenu des éléments d'ajustement définis ci-dessus.

Le **ratio d'efficacité ajusté** est défini comme les frais autres que d'intérêt ajustés en pourcentage du revenu total. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer la productivité de la Banque et la mesure dans laquelle elle contrôle les coûts.

Le **levier d'exploitation ajusté** correspond à l'écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt ajustés. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer l'efficacité de la Banque.

Le **ratio cours/résultat ajusté** s'entend du quotient obtenu en divisant le cours de clôture de l'action ordinaire par le résultat dilué par action ajusté.

Le **ratio du dividende versé ajusté** est défini comme les dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté.

La **valeur comptable de l'action ordinaire** est définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

## MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

La direction utilise également des mesures financières supplémentaires pour analyser les résultats de la Banque et apprécier la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. Voir le glossaire à la page 22 du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur la composition des mesures financières supplémentaires présentées dans ce document.

## FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS

En février 2024, la Banque a annoncé deux nouvelles nominations au sein de son équipe de direction :

- Macha Pohn a été nommée chef de la direction des ressources humaines. M<sup>me</sup> Pohn s'est jointe à la Banque en 2022. Elle cumule plus de 25 ans d'expérience dans le secteur des services financiers en distribution, en technologies de l'information et en ressources humaines.
- Benoit Bertrand s'est joint à la Banque à titre de chef de l'information. Fort de 30 ans d'expérience, M. Bertrand est un leader chevronné en technologies et en transformation numérique. Il possède un savoir-faire dans la gestion de programmes informatiques complexes et de grande envergure ainsi que dans la conception et la prestation de solutions novatrices. Son mandat consistera à harmoniser la stratégie de TI de la Banque avec sa stratégie d'affaires globale, en veillant à ce que ses initiatives technologiques soutiennent directement ses objectifs organisationnels.

Dans le secteur Services bancaires aux particuliers, nous avons lancé deux nouvelles fonctions utilisateurs de virement Interac afin d'améliorer l'expérience client. Ces nouvelles fonctions comprennent : 1) le dépôt automatique, qui permet d'effectuer des dépôts rapides et pratiques sans devoir répondre à des questions de sécurité, et 2) la capacité de demander de l'argent, grâce à laquelle les clients disposent d'une autre méthode de perception.

Nous avons également réalisé des progrès importants dans la mise à jour de notre site Web public. Près de 95 % du site Web est maintenant à jour, offrant ainsi à nos clients une expérience utilisateur et de navigation simplifiée et stabilisant davantage notre plateforme Web.

Tout au long du trimestre, l'organisation s'est livrée pleinement à l'actualisation de son plan stratégique, lequel lui permettra de mieux cibler ses domaines de spécialisation pour renforcer sa compétitivité, tout en maintenant son objectif visant à améliorer l'expérience client.

## PERSPECTIVES

### PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

La conjoncture macroéconomique mondiale est mise à l'épreuve par l'intensification des tensions géopolitiques et la croissance ralentit légèrement. Toutefois, l'inflation telle que mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) se résorbe et se rapproche des cibles des banques centrales partout dans le monde.

Aux États-Unis, l'économie fait preuve d'une plus grande résilience que bien d'autres marchés développés. La croissance du PIB réel est demeurée solide à la fin de 2023, soutenue par les politiques fiscales expansionnistes favorisant les investissements des entreprises, l'amélioration de la valeur nette des ménages et l'utilisation continue de l'épargne excédentaire des consommateurs. Les conditions du marché du travail demeurent vigoureuses également.

Au Canada, l'économie a stagné à la mi-2023. Les taux d'intérêt plus élevés ont un effet de plus en plus contraignant pour un grand nombre de consommateurs et d'entreprises. Parallèlement, le taux élevé d'immigration, les dépenses gouvernementales et les investissements non résidentiels des entreprises liés à la transition climatique continuent de favoriser la croissance économique. Les conditions du marché du travail sont aussi solides, le taux de chômage se situant à 5,7 % en janvier 2024 et 37 000 emplois ayant été créés au cours du mois.

La construction domiciliaire affiche toujours un niveau inférieur au taux de formation des ménages et les taux d'inoccupation ont reculé dans la plupart des villes canadiennes l'an dernier. Les acheteurs potentiels de propriétés ont été plus actifs à la fin de 2023 et au début de 2024 en raison de la baisse des rendements obligataires mondiaux qui s'est répercutée sur les taux hypothécaires.

L'inflation de l'IPC a atteint 2,9 % en janvier, mais ce dernier demeure au-dessus de la cible de 2 % établie par la Banque du Canada. La Banque du Canada a signalé la possibilité de maintenir le taux directeur actuel à 5 % plus longtemps pour réduire davantage les pressions inflationnistes. Le rendement des obligations de référence du gouvernement du Canada à long terme a diminué par rapport à celui de l'automne dernier, alors que les craintes d'un nouveau resserrement monétaire se sont estompées. La Réserve fédérale américaine a indiqué que de légères réductions des taux directeurs pourraient suivre en 2024, ce qui a eu un effet favorable sur le taux du dollar canadien par rapport au dollar américain. Par conséquent, le dollar canadien s'est retrouvé au milieu de sa fourchette annuelle, s'établissant à 0,74 \$ au début de février.

# ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

TABLEAU 5  
RÉSULTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

En milliers de dollars, sauf les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 janvier 2023
Revenu net d'intérêt	185 254 \$	182 896 \$	187 116 \$
Autres revenus	73 087	64 549	72 952
Revenu total	258 341	247 445	260 068
Provisions pour pertes sur créances	16 898	16 669	15 432
Frais autres que d'intérêt	197 834	197 281	183 675
Résultat avant impôts sur le résultat	43 609	33 495	60 961
Impôts sur le résultat	6 326	2 872	9 051
Résultat net	37 283	30 623	51 910
Dividendes sur actions privilégiées et intérêt sur les billets avec remboursement de capital à recours limité	4 601	1 289	4 601
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	32 682 \$	29 334 \$	47 309 \$
<b>Mesures financières non conformes aux PCGR</b>			
Frais autres que d'intérêt ajustés <sup>(1)</sup>	188 541 \$	178 145 \$	180 465 \$
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté <sup>(1)</sup>	52 902 \$	52 631 \$	64 171 \$
Résultat net ajusté <sup>(1)</sup>	44 153 \$	44 719 \$	54 296 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté <sup>(1)</sup>	39 552 \$	43 430 \$	49 695 \$

[1] Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 5 pour plus de précisions.

## PREMIER TRIMESTRE 2024 COMPARATIVEMENT AU PREMIER TRIMESTRE 2023

Le résultat net s'est établi à 37,3 millions \$, et le résultat dilué par action, à 0,75 \$, pour le premier trimestre 2024, comparativement à un résultat net de 51,9 millions \$ et un résultat dilué par action de 1,09 \$ pour le premier trimestre 2023. Il est à noter que les résultats comme présentés et ajustés pour le premier trimestre 2024 comprennent une incidence avant impôts négative de 2,3 millions \$ (1,7 million \$ après impôts sur le résultat), ou 0,04 \$ par action, liée à la reprise des activités après la panne du système central survenue en septembre 2023. Les résultats comme présentés pour le premier trimestre 2024 comprennent également des charges de restructuration de 6,1 millions \$ (4,5 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 0,10 \$ par action. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » pour plus de précisions. Le résultat net ajusté s'est établi à 44,2 millions \$, et le résultat dilué par action ajusté, à 0,91 \$ pour le premier trimestre 2024, par rapport à un résultat net ajusté de 54,3 millions \$ et un résultat dilué par action ajusté de 1,15 \$ pour le premier trimestre 2023.

### Revenu total

Le revenu total a diminué de 1,7 million \$ pour atteindre 258,3 millions \$ au premier trimestre 2024, comparativement à 260,1 millions \$ au premier trimestre 2023.

Le *revenu net d'intérêt* a diminué de 1,9 million \$ pour s'établir à 185,3 millions \$ au premier trimestre 2024, par rapport à 187,1 millions \$ au premier trimestre 2023. La diminution découle principalement de la baisse du revenu d'intérêt attribuable aux volumes de prêts moins élevés. La marge nette d'intérêt s'est fixée à 1,80 % pour le premier trimestre 2024, une augmentation de 3 points de base par rapport à celle du premier trimestre 2023, ce qui s'explique surtout par une plus grande stabilité des taux d'intérêt contribuant à l'amélioration des marges sur les produits, contrebalancée en partie par la hausse des niveaux de liquidités.

Les *autres revenus* se sont établis à 73,1 millions \$ au premier trimestre 2024, un niveau essentiellement inchangé par rapport aux autres revenus de 73,0 millions \$ au premier trimestre 2023. L'augmentation des revenus tirés des instruments financiers au premier trimestre 2024 a été contrebalancée en grande partie par la baisse des commissions sur prêts attribuable au ralentissement des activités immobilières commerciales et à la diminution des revenus tirés des fonds communs de placement.

### Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances se sont établies à 16,9 millions \$ pour le premier trimestre 2024, en comparaison de 15,4 millions \$ pour le premier trimestre 2023, soit une hausse de 1,5 million \$ attribuable essentiellement aux provisions sur les prêts productifs plus élevées en raison de la migration du crédit. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts et acceptations moyens était de 18 points de base pour le trimestre, contre 16 points de base pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Voir la rubrique « Gestion des risques – Risque de crédit » aux pages 13 à 15 du présent rapport de gestion et la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour en savoir plus sur les provisions pour pertes sur créances et les corrections de valeur pour pertes sur créances.



## Frais autres que d'intérêt

Les *frais autres que d'intérêt* se sont élevés à 197,8 millions \$ pour le premier trimestre 2024, une hausse de 14,2 millions \$ par rapport à ceux du premier trimestre 2023. Au premier trimestre 2024, les frais autres que d'intérêt comprennent des charges de restructuration de 6,1 millions \$. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » pour plus de précisions. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont augmenté de 8,1 millions \$, ou 4 %, par rapport à ceux de 180,5 millions \$ pour le premier trimestre 2023 pour s'établir à 188,5 millions \$ pour le premier trimestre 2024.

Les *salaires et avantages du personnel* se sont fixés à 102,5 millions \$ pour le premier trimestre 2024, une diminution de 1,4 million \$ par rapport à ceux du premier trimestre 2023 qui s'explique en grande partie par des gains d'efficacité découlant de la réduction des effectifs et une baisse de la rémunération liée à la performance, le tout contrebalancé en partie par la hausse des avantages du personnel.

Les *frais d'occupation de locaux et technologie* se sont élevés à 52,1 millions \$ pour le premier trimestre 2024, une augmentation de 5,0 millions \$ par rapport à ceux du premier trimestre 2023. L'augmentation d'un exercice à l'autre est essentiellement attribuable à la hausse des frais de technologie, alors que la Banque investit dans son infrastructure, ainsi qu'à un accroissement des charges d'amortissement imputable aux projets réalisés récemment.

Les *autres frais autres que d'intérêt* se sont élevés à 37,2 millions \$ pour le premier trimestre 2024, une hausse de 4,5 millions \$ par rapport à ceux du premier trimestre 2023 attribuable surtout à une augmentation des honoraires professionnels et de services-conseils. Les autres frais autres que d'intérêt pour le premier trimestre 2024 comprennent également des honoraires professionnels et d'autres frais de 2,3 millions \$ liés à la panne du système central survenue en septembre 2023.

Les *charges de dépréciation et de restructuration* se sont établies à 6,1 millions \$ pour le premier trimestre 2024 par rapport à néant pour le premier trimestre 2023, et comprennent des charges de restructuration de 6,1 millions \$ attribuables à la simplification de la structure organisationnelle de la Banque et à la réduction des effectifs.

## Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité comme présenté a augmenté pour s'établir à 76,6 % pour le premier trimestre 2024, en comparaison de 70,6 % pour le premier trimestre 2023, en raison de la hausse des frais autres que d'intérêt, y compris des charges de restructuration de 6,1 millions \$. Le ratio d'efficacité ajusté a augmenté pour s'établir à 73,0 % pour le premier trimestre 2024, en regard de 69,4 % pour le premier trimestre 2023, ce qui s'explique par la hausse des frais autres que d'intérêt ajustés.

## Impôts sur le résultat

Pour le premier trimestre 2024, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 6,3 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 14,5 %, en comparaison d'une charge d'impôts sur le résultat de 9,1 millions \$ et d'un taux d'imposition effectif de 14,8 % pour le premier trimestre 2023. Pour les deux trimestres, le taux d'imposition effectif inférieur au taux d'imposition prévu par la loi s'explique principalement par l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger. La diminution du taux d'imposition effectif pour le premier trimestre 2024 par rapport à celui du premier trimestre 2023 est surtout attribuable à la plus faible proportion de revenus provenant d'établissements au pays.

## PREMIER TRIMESTRE 2024 COMPARATIVEMENT AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2023

Le résultat net s'est établi à 37,3 millions \$ et le résultat dilué par action, à 0,75 \$, pour le premier trimestre 2024, comparativement à un résultat net de 30,6 millions \$ et un résultat dilué par action de 0,67 \$ pour le quatrième trimestre 2023. Il est à noter que les résultats comme présentés et ajustés pour le premier trimestre 2024 comprennent une incidence avant impôts négative de 2,3 millions \$ (1,7 million \$ après impôts sur le résultat), ou 0,04 \$ par action, liée à la panne du système central survenue en septembre 2023, comparativement à des résultats comme présentés et ajustés de 5,3 millions \$ (3,9 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 0,09 \$ par action, pour le quatrième trimestre 2023. Les résultats comme présentés pour le premier trimestre 2024 comprennent également des charges de restructuration de 6,1 millions \$ (4,5 millions après impôts sur le résultat), ou 0,10 \$ par action, par rapport à des charges de restructuration et des charges liées à l'examen stratégique de 15,9 millions \$ (11,7 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 0,27 \$ par action pour le quatrième trimestre 2023. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » pour plus de précisions. Le résultat net ajusté s'est établi à 44,2 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté, à 0,91 \$, pour le premier trimestre 2024, par rapport à un résultat net ajusté de 44,7 millions \$ et un résultat dilué par action ajusté de 1,00 \$ pour le quatrième trimestre 2023. Le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires du premier trimestre 2024 tenait compte des intérêts versés semestriellement sur les billets avec remboursement de capital à recours limité et du dividende trimestriel déclaré sur les actions privilégiées de série 13, tandis qu'au quatrième trimestre 2023, il ne tenait compte que du dividende trimestriel déclaré sur les actions privilégiées de série 13.

Le revenu total a augmenté de 10,9 millions \$ pour atteindre 258,3 millions \$ pour le premier trimestre 2024, comparativement à un revenu total de 247,4 millions \$ pour le trimestre précédent. Le revenu net d'intérêt a augmenté de 2,4 millions \$ séquentiellement, pour s'établir à 185,3 millions \$. L'augmentation découle principalement de la baisse des niveaux de liquidités et de la baisse des coûts de financement, contrebalancées en partie par des volumes de prêts moins élevés. La marge nette d'intérêt s'est fixée à 1,80 % pour le premier trimestre 2024, une augmentation de 4 points de base par rapport à 1,76 % au quatrième trimestre 2023, essentiellement pour les mêmes raisons.

Les autres revenus ont totalisé 73,1 millions \$ pour le premier trimestre 2024, une augmentation de 8,5 millions \$ par rapport aux autres revenus de 64,5 millions \$ du trimestre précédent attribuable à la hausse des revenus tirés des instruments financiers du fait des conditions du marché plus favorables, contrebalancée en partie par une baisse des commissions sur prêts. Il est à noter que la panne du système central survenue en septembre 2023 a eu une incidence négative de 2,3 millions \$ sur les autres revenus au quatrième trimestre 2023 compte tenu de l'annulation des frais de service mensuels pour les mois de septembre et d'octobre 2023.

Les provisions pour pertes sur créances ont totalisé 16,9 millions \$ pour le premier trimestre 2024, une hausse de 0,2 million \$ comparativement aux provisions de 16,7 millions \$ pour le quatrième trimestre 2023, ce qui est attribuable à l'augmentation des provisions sur les prêts productifs contrebalancée en grande partie par une diminution des provisions sur les prêts dépréciés. Voir la rubrique « Gestion des risques » pour plus de précisions.

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 0,6 million \$ pour s'établir à 197,8 millions \$ pour le premier trimestre 2024, comparativement à des frais autres que d'intérêt de 197,3 millions \$ pour le quatrième trimestre 2023. Au premier trimestre 2024, les frais autres que d'intérêt comprennent des charges de restructuration de 6,1 millions \$ par rapport à des charges de restructuration et des charges liées à l'examen stratégique de 15,9 millions \$ pour le quatrième trimestre 2023. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » pour plus de précisions. Les frais autres que d'intérêt ajustés se sont élevés à 188,5 millions \$ au premier trimestre 2024, une augmentation de 10,4 millions \$ principalement attribuable à la hausse saisonnière des droits à vacances, à la hausse des avantages du personnel et à la hausse de la rémunération liée à la performance, le tout contrebalancé en partie par une diminution des frais de publicité.

## ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

TABLEAU 6  
BILAN RÉSUMÉ

En milliers de dollars (non audité)	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023
<b>Actif</b>		
Trésorerie et dépôts auprès de banques	690 442 \$	1 320 265 \$
Valeurs mobilières	6 113 391	6 016 427
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 343 013	4 086 170
Actifs liquides <sup>(1)</sup>	10 146 846	11 422 862
Prêts et acceptations, déduction faite des corrections de valeur	36 490 035	36 868 393
Autres actifs <sup>(2)</sup>	1 438 870	1 601 483
	<b>48 075 751 \$</b>	<b>49 892 738 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>		
Dépôts	25 068 095 \$	26 026 878 \$
Autres passifs	6 942 958	7 816 690
Dette liée aux activités de titrisation	12 846 397	12 853 385
Dette subordonnée	331 811	337 680
Capitaux propres <sup>(2)</sup>	2 886 490	2 858 105
	<b>48 075 751 \$</b>	<b>49 892 738 \$</b>

(1) Les actifs liquides comme présentés au bilan sont une mesure financière supplémentaire et comprennent la trésorerie, les dépôts auprès de banques, les valeurs mobilières et les valeurs acquises en vertu de conventions de revente.

(2) Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ce qui a exigé le retraitement des informations comparatives et des mesures financières de 2023 de la Banque. Voir la note 2 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

Au 31 janvier 2024, le total de l'actif s'élevait à 48,1 milliards \$, une diminution de 4 % comparativement à 49,9 milliards \$ au 31 octobre 2023, ce qui s'explique essentiellement par le niveau moins élevé des actifs liquides.

### Actifs liquides

Au 31 janvier 2024, les actifs liquides comme présentés au bilan totalisaient 10,1 milliards \$, une baisse de 1,3 milliard \$ par rapport à 11,4 milliards \$ au 31 octobre 2023. La Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses actifs liquides. Les sources de financement de la Banque demeurent bien diversifiées et suffisantes pour répondre à ses besoins de liquidités. Les actifs liquides représentaient 21 % du total de l'actif au 31 janvier 2024, en regard de 23 % au 31 octobre 2023.

### Prêts

Les prêts et acceptations bancaires, déduction faite des corrections de valeur, s'établissaient à 36,5 milliards \$ au 31 janvier 2024, une baisse de 0,4 milliard \$ depuis le 31 octobre 2023. Au cours du premier trimestre 2024, la diminution des prêts commerciaux et personnels a été compensée en partie par une augmentation des prêts hypothécaires résidentiels. Les prêts commerciaux et acceptations totalisaient 17,3 milliards \$ au 31 janvier 2024, une baisse de 0,5 milliard \$, ou 3 %, depuis le 31 octobre 2023, ce qui s'explique essentiellement par une baisse des prêts immobiliers commerciaux. Les prêts personnels s'établissaient à 2,4 milliards \$ au 31 janvier 2024, une diminution de 0,2 milliard \$ par rapport à ceux au 31 octobre 2023 attribuable surtout au recul du portefeuille de prêts à l'investissement qui découlait de la conjoncture de marché volatile et de la hausse des taux d'intérêt. Les prêts hypothécaires résidentiels s'élevaient à 17,0 milliards \$ au 31 janvier 2024, une augmentation de 0,3 milliard \$, ou 2 %, en comparaison de ceux au 31 octobre 2023.

### Autres actifs

Les autres actifs s'établissaient à 1,4 milliard \$ au 31 janvier 2024, une diminution de 0,2 milliard \$ en regard de ceux au 31 octobre 2023 découlant essentiellement de la baisse des dérivés.

### Dépôts

Les dépôts ont diminué de 1,0 milliard \$ pour s'établir à 25,1 milliards \$ au 31 janvier 2024, comparativement à des dépôts de 26,0 milliards \$ au 31 octobre 2023, du fait que nous avons graduellement diminué notre base de dépôts compte tenu de la baisse des volumes de prêts et de notre situation de liquidité. Au 31 janvier 2024, les dépôts de particuliers totalisaient 21,5 milliards \$, une baisse de 0,8 milliard \$ par rapport à 22,3 milliards \$ au 31 octobre 2023. Il est à noter que les dépôts de particuliers obtenus par le canal de détail sont demeurés stables par rapport à ceux au 31 octobre 2023. Les dépôts de particuliers sur préavis et à vue obtenus par l'entremise de partenariats ont diminué de 0,5 milliard \$ depuis le 31 octobre 2023, et les dépôts obtenus par l'entremise des conseillers et des courtiers ont diminué de 0,3 milliard \$. Les dépôts de particuliers représentaient 86 % du total des dépôts au 31 janvier 2024, un niveau inchangé par rapport au 31 octobre 2023, et ont contribué à la saine position de la Banque en matière de liquidités. Les dépôts d'entreprises et autres ont diminué de 0,2 milliard \$ au cours de la même période, pour s'établir à 3,6 milliards \$.

### Autres passifs

Les autres passifs se chiffraient à 6,9 milliards \$ au 31 janvier 2024, une diminution de 0,9 milliard \$ par rapport à ceux au 31 octobre 2023, principalement en raison de la diminution des engagements au titre des valeurs vendues à découvert associées aux activités de négociation.

### Dette liée aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation s'établissait à 12,8 milliards \$, un niveau inchangé depuis le 31 octobre 2023.

### Dette subordonnée

La dette subordonnée s'établissait à 0,3 milliard \$ au 31 janvier 2024, un niveau inchangé depuis le 31 octobre 2023. La dette subordonnée fait partie intégrante des fonds propres réglementaires de la Banque tout en offrant aux déposants des mesures de protection additionnelles, comme il est mentionné plus en détail à la rubrique « Gestion des fonds propres » ci-après.

### Capitaux propres

Les capitaux propres s'élevaient à 2,9 milliards \$ au 31 janvier 2024, en hausse de 28,4 millions \$ comparativement aux capitaux propres au 31 octobre 2023. Depuis le 31 octobre 2023, les résultats non distribués ont augmenté de 11,8 millions \$ du fait essentiellement de la contribution à hauteur de 37,3 millions \$ du résultat net, contrebalancée en partie par les dividendes. Depuis le 31 octobre 2023, le cumul des autres éléments du résultat global a augmenté de 13,9 millions \$. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Gestion des fonds propres » ci-après et l'état de la variation des capitaux propres consolidé.

La valeur comptable par action ordinaire de la Banque s'établissait à 59,80 \$ au 31 janvier 2024, comparativement à 59,96 \$ au 31 octobre 2023.

## GESTION DES FONDS PROPRES

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément à l'appétit pour le risque et au plan stratégique de la Banque, de même qu'aux attentes des actionnaires. Ce cadre est étayé par la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres de la Banque qui décrit les mécanismes de planification et de gestion des fonds propres et d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Pour de plus amples renseignements sur le cadre de gestion des fonds propres de la Banque, voir la rubrique « Gestion des fonds propres » à la page 34 du rapport annuel 2023 de la Banque.

### FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) requiert des banques qu'elles respectent les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom d'Accord de Bâle III. Conformément à la ligne directrice du BSIF, les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont établis respectivement à 7,0 %, 8,5 % et 10,5 %, y compris la réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. Pour plus de renseignements sur la définition des trois types de fonds propres et de ratios, voir la rubrique « Glossaire » à la page 22 du présent rapport de gestion. Les institutions sont tenues de respecter des normes de fonds propres minimales axées sur le risque en fonction de leur exposition au risque de crédit, au risque opérationnel et, lorsqu'elles exercent leurs activités à l'échelle internationale, au risque de marché.

L'Accord de Bâle III est venu ajouter une exigence en matière de ratio de levier non fondé sur le risque à titre de mesure supplémentaire des exigences de fonds propres fondées sur le risque. En fonction de la ligne directrice du BSIF relative aux exigences en matière de ratio de levier, les institutions de dépôts fédérales doivent maintenir constamment un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 %.

Pour de plus amples renseignements sur la définition du ratio de levier, voir la rubrique « Glossaire » à la page 22 du présent rapport de gestion.

### Nouveautés en matière de fonds propres réglementaires

Le BSIF a publié de nouvelles lignes directrices qui s'appliquent pour la Banque à diverses périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024. Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2024, il n'y a eu aucune mise à jour importante des nouveautés en matière de fonds propres réglementaires présentées à la page 34 du rapport annuel 2023 de la Banque.

### Ratios des fonds propres réglementaires

Le ratio CET1 s'établissait à 10,2 % au 31 janvier 2024, soit au-delà de l'exigence réglementaire minimale et du niveau cible fixé par la direction de la Banque. Le ratio CET1 a augmenté de 30 points de base depuis le 31 octobre 2023, principalement en raison de la diminution de l'actif pondéré en fonction des risques. La Banque a respecté les exigences en matière de fonds propres et de levier du BSIF tout au long du trimestre.

TABLEAU 7

#### RATIOS DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET DE LEVIER

En milliers de dollars, sauf les pourcentages	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023
<b>Fonds propres réglementaires</b>		
Actions ordinaires	1 180 124 \$	1 177 827 \$
Résultats non distribués	1 417 649	1 405 800
Cumul des autres éléments du résultat global	36 794	22 868
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	6 365	6 052
Déductions des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>(1)</sup>	(402 348)	(382 506)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	2 238 584	2 230 756
Actions privilégiées et billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles	245 558	245 558
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires	245 558	245 558
Fonds propres de catégorie 1	2 484 142	2 476 314
Dette subordonnée admissible	331 811	337 680
Provisions collectives	163 658	156 410
Fonds propres de catégorie 2	495 469	494 090
<b>Total des fonds propres</b>	<b>2 979 611 \$</b>	<b>2 970 404 \$</b>
<b>Total de l'actif pondéré en fonction des risques</b>	<b>21 858 586 \$</b>	<b>22 575 105 \$</b>
<b>Exposition totale</b>	<b>48 829 179 \$</b>	<b>51 150 699 \$</b>
<b>Ratios de fonds propres</b>		
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	10,2 %	9,9 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	11,4 %	11,0 %
Ratio total des fonds propres	13,6 %	13,2 %
<b>Ratio de levier</b>	<b>5,1 %</b>	<b>4,8 %</b>

(1) Principalement composées de déductions pour le goodwill, les logiciels et autres immobilisations incorporelles, les actifs nets des régimes de retraite, la réserve des couvertures de flux de trésorerie et autres.

### INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES EN CIRCULATION

Au 21 février 2024, 5 000 000 d'actions privilégiées de série 13 et 43 734 280 actions ordinaires étaient en circulation et 1 680 561 options d'achat d'actions étaient en cours.

### RÉGLEMENTATION SUR LES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES D'URGENCE EN CAS DE NON-VIABILITÉ (FPUNV) ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS SUR LA RECAPITALISATION INTERNE

Conformément à l'Accord de Bâle III, le BSIF exige que les instruments de fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires comportent une clause relative aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour garantir que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables si le gouvernement décide qu'il est dans l'intérêt public de renflouer une institution financière non viable. En vertu des dispositions relatives aux FPUNV, les instruments de fonds propres doivent être convertis en un nombre variable d'actions ordinaires dès lors que le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial au Canada annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV se produit, les instruments de fonds propres relatifs aux FPUNV au 31 janvier 2024, soit les actions privilégiées de catégorie A, série 13, les débiteures subordonnées venant à échéance le 15 juin 2032, ainsi que les billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL), série 1 seraient convertis en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher

contractuel de 5,00 \$; et ii) le cours des actions ordinaires de la Banque à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix plancher de 5,00 \$ et en présumant qu'il n'y avait pas d'intérêts courus et qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était impayé, ces instruments de fonds propres relatifs aux FPUNV seraient convertis au total en un maximum de 120 000 000 d'actions ordinaires, ce qui aurait un effet dilutif de 73,3 % selon le nombre d'actions ordinaires en circulation au 31 janvier 2024.

De plus, selon les règles de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et de la *Loi sur les banques* (Canada), le gouvernement du Canada a fourni des informations détaillées sur les régimes de conversion, d'émission et de compensation des instruments de recapitalisation émis par les BISi (collectivement, les règles relatives à la recapitalisation interne). Les règles relatives à la recapitalisation interne prévoient la conversion de certaines actions et de certains passifs d'une banque en actions ordinaires lorsqu'une banque a cessé, ou est sur le point de cesser, d'être viable. Enfin, la ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du BSIF, qui s'applique également aux BISi en vertu des règles relatives à la recapitalisation interne du gouvernement fédéral, vise à garantir qu'une BISi dispose d'une capacité suffisante d'absorption des pertes dans le cas peu probable où elle devient non viable. La Banque n'ayant pas été désignée à titre de BISi, elle n'est pas visée par ces mesures.

## DIVIDENDES

Le 28 février 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,47 \$ par action ordinaire, payable le 1<sup>er</sup> mai 2024 aux actionnaires inscrits en date du 1<sup>er</sup> avril 2024. Ce dividende trimestriel est égal au dividende déclaré au trimestre précédent et a augmenté de 2 % en regard de celui déclaré à la période correspondante de l'exercice précédent. Le conseil a également déterminé que les actions attribuées dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de la Banque seront émises à même le capital autorisé à un escompte de 2 %.

## GESTION DES RISQUES

Du fait de ses activités, la Banque est exposée à divers types de risques ayant trait principalement à l'utilisation d'instruments financiers. Afin de gérer ces risques, diverses politiques de gestion des risques et limites de risque ainsi que d'autres contrôles ont été mis en œuvre. Ces mesures visent à assurer que nous exerçons nos activités dans les limites de notre appétit pour le risque tout en optimisant le profil risque-rendement dans tous nos secteurs opérationnels. Pour de plus amples renseignements sur le cadre de gestion des risques de la Banque, voir la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » à la page 39 du rapport annuel 2023 de la Banque.

## RISQUE DE CRÉDIT

Les sections suivantes fournissent des renseignements additionnels sur la qualité du crédit du portefeuille de prêts de la Banque.

### Incertitude de mesure des estimations de pertes de crédit attendues

La Banque met à jour trimestriellement ses scénarios économiques prospectifs pour évaluer ses corrections de valeur pour pertes sur créances. Dans le cadre de l'approche de la Banque pour évaluer les pertes de crédit attendues au 31 janvier 2024, des pondérations probabilistes ont été attribuées aux trois scénarios, à savoir les scénarios « de base », « pessimiste » et « optimiste », lesquels sont décrits plus en détail à la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est sensible aux données utilisées dans les modèles, notamment les variables macroéconomiques utilisées dans les scénarios prospectifs et leur pondération respective. La pleine ampleur de l'incidence que les faits nouveaux macroéconomiques récents auront sur l'économie du Canada et celle des États-Unis demeure incertaine. Il demeure donc difficile de prédire si ces facteurs pourraient entraîner des radiations dans l'avenir ou si la Banque devra augmenter ou diminuer ses corrections de valeur pour pertes sur créances au cours de périodes ultérieures.

### Provisions pour pertes sur créances

#### *Premier trimestre 2024 comparativement au premier trimestre 2023*

Les provisions pour pertes sur créances ont totalisé 16,9 millions \$, en hausse de 1,5 million \$ par rapport à celles du premier trimestre 2023, ce qui s'explique principalement par une hausse des provisions pour pertes sur prêts productifs. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts et acceptations moyens était de 18 points de base pour le trimestre, contre 16 points de base pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les provisions pour pertes sur prêts productifs se sont établies à 7,7 millions \$ pour le premier trimestre 2024, soit une augmentation de 1,8 million \$ par rapport au premier trimestre 2023, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des provisions sur les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels.

Les provisions pour pertes sur prêts dépréciés se sont fixées à 9,2 millions \$ pour le premier trimestre 2024, soit une diminution de 0,4 million \$ par rapport au premier trimestre 2023, ce qui reflète surtout la baisse des provisions sur le portefeuille de prêts personnels découlant de la baisse des volumes, le tout contrebalancé en partie par une hausse des provisions sur le portefeuille de prêts commerciaux attribuable à la migration du crédit.

### Premier trimestre 2024 comparativement au quatrième trimestre 2023

Les provisions pour pertes sur créances ont totalisé 16,9 millions \$, en hausse de 0,2 million \$ par rapport à celles du quatrième trimestre 2023, ce qui s'explique principalement par une hausse des provisions pour pertes sur prêts productifs, contrebalancée en partie par une baisse des provisions pour pertes sur prêts dépréciés. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts et acceptations moyens était de 18 points de base, un niveau inchangé par rapport au trimestre précédent.

Les provisions pour pertes sur prêts productifs ont été de 7,7 millions \$ pour le premier trimestre 2024 en comparaison d'une reprise de provisions de 0,9 million \$ pour le quatrième trimestre 2023. L'augmentation de 8,6 millions \$ reflète principalement la hausse des provisions pour pertes sur prêts commerciaux attribuable à la migration du crédit, contrebalancée en partie par une reprise de provisions pour pertes sur prêts personnels en raison du volume moins important.

Les provisions pour pertes sur prêts dépréciés de 9,2 millions \$ étaient en baisse de 8,4 millions \$ par rapport à celles du quatrième trimestre 2023, ce qui s'explique par la diminution des provisions sur le portefeuille de prêts commerciaux.

TABLEAU 8

### PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

En milliers de dollars, sauf les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 janvier 2023
<b>Prêts personnels</b>			
Prêts productifs (stades 1 et 2)	(2 283) \$	1 265 \$	(2 421) \$
Prêts dépréciés (stade 3)	2 374	3 144	9 699
	91	4 409	7 278
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>			
Prêts productifs (stades 1 et 2)	1 451	1 382	(183)
Prêts dépréciés (stade 3)	211	456	207
	1 662	1 838	24
<b>Prêts commerciaux <sup>(1)</sup></b>			
Prêts productifs (stades 1 et 2)	8 561	(3 547)	8 494
Prêts dépréciés (stade 3)	6 584	13 969	(364)
	15 145	10 422	8 130
<b>Total des prêts</b>			
Prêts productifs (stades 1 et 2)	7 729	(900)	5 890
Prêts dépréciés (stade 3)	9 169	17 569	9 542
Provision pour pertes sur créances	16 898 \$	16 669 \$	15 432 \$
En pourcentage des prêts et acceptations moyens	0,18 %	0,18 %	0,16 %

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

### Corrections de valeur pour pertes sur créances

Les corrections de valeur pour pertes sur prêts s'établissaient à 209,9 millions \$ au 31 janvier 2024, une hausse de 3,9 millions \$ par rapport à celles au 31 octobre 2023. Les corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs s'établissaient à 154,8 millions \$ au 31 janvier 2024, une hausse de 7,5 millions \$ par rapport à celles au 31 octobre 2023 qui s'explique essentiellement par la hausse des corrections de valeur pour pertes sur prêts commerciaux attribuable à la migration du crédit, contrebalancée en partie par la baisse des corrections de valeur pour pertes sur prêts personnels. Les corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés s'établissaient à 55,1 millions \$, une diminution de 3,6 millions \$ par rapport à celles au 31 octobre 2023, du fait principalement de la hausse des provisions pour pertes sur prêts commerciaux attribuable à la migration du crédit, contrebalancée en partie par des radiations dans les portefeuilles de prêts commerciaux et de prêts personnels.

TABLEAU 9  
CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES

En milliers de dollars (non audité)	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023
<b>Corrections de valeur pour pertes sur prêts</b>		
Prêts personnels	41 493 \$	45 954 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	16 938	15 556
Prêts commerciaux	151 445	144 447
<b>Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts</b>	<b>209 876</b>	<b>205 957</b>
<b>Corrections de valeur pour pertes liées aux risques hors bilan</b>	<b>8 599</b>	<b>8 844</b>
<b>Total des corrections de valeur pour pertes sur créances</b>	<b>218 475 \$</b>	<b>214 801 \$</b>
Corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs (stades 1 et 2)	154 759 \$	147 266 \$
Corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés (stade 3)	55 117	58 691
<b>Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts</b>	<b>209 876 \$</b>	<b>205 957 \$</b>

### Prêts dépréciés

Les prêts dépréciés bruts se chiffraient à 244,5 millions \$ au 31 janvier 2024, une augmentation de 16,5 millions \$ par rapport à ceux au 31 octobre 2023, du fait principalement d'une augmentation des prêts commerciaux dépréciés attribuable à la migration du crédit. Voir la note 6 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements.

TABLEAU 10  
PRÊTS DÉPRÉCIÉS

En milliers de dollars, sauf les pourcentages (non audité)	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023
<b>Prêts dépréciés bruts</b>		
Prêts personnels	15 370 \$	18 906 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	39 117	41 896
Prêts commerciaux	190 031	167 229
	<b>244 518 \$</b>	<b>228 031</b>
<b>Corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés (stade 3)</b>		
Prêts personnels	(5 044) \$	(7 063) \$
Prêts hypothécaires résidentiels	(1 951)	(2 072)
Prêts commerciaux	(48 122)	(49 556)
	<b>(55 117) \$</b>	<b>(58 691) \$</b>
<b>Prêts dépréciés nets</b>		
Prêts personnels	10 326 \$	11 843 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	37 166	39 824
Prêts commerciaux	141 909	117 673
	<b>189 401 \$</b>	<b>169 340 \$</b>
<b>Prêts dépréciés en pourcentage des prêts et acceptations</b>		
Bruts	0,67 %	0,62 %
Nets	0,52 %	0,46 %

### RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond à la perte financière que pourrait subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. Ce risque est inhérent aux activités de financement, de placement, de négociation et de gestion de l'actif et du passif (GAP) de la Banque.

Les activités de GAP visent à contrôler le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, qui correspond à l'incidence potentielle des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital de la Banque. La gestion dynamique du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire vise à accroître la rentabilité de la Banque en maximisant le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital, tout en tenant compte de l'appétit pour le risque comme défini par le conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous fournit une mesure de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt de la Banque au 31 janvier 2024. Tel que présenté, l'effet d'une augmentation soudaine et soutenue de 1 % des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et sur le revenu net d'intérêt avant impôts se traduisait comme suit :

TABLEAU 11  
ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

En milliers de dollars (non audité)	Au 31 janvier 2024		Au 31 octobre 2023	
	Incidence sur le revenu net d'intérêt <sup>(1)</sup>	Incidence sur la valeur économique du capital <sup>(2)</sup>	Incidence sur le revenu net d'intérêt <sup>(1)</sup>	Incidence sur la valeur économique du capital <sup>(2)</sup>
<b>Variation des taux d'intérêt</b>				
Augmentation de 100 points de base	212 \$	(38 192) \$	(1 373) \$	(36 617) \$
Diminution de 100 points de base	1 108 \$	37 649 \$	1 101 \$	33 070 \$

(1) Au cours des 12 prochains mois.

(2) Après impôts sur le résultat.

### Fin du taux offert en dollars canadiens

En octobre 2020, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM) a été constitué pour analyser l'état actuel du taux offert en dollars canadiens (CDOR) et pour formuler des recommandations. En décembre 2021, le Groupe de travail sur le TARCOM a recommandé que l'administrateur du taux CDOR, soit Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), en cesse la publication pour toutes les échéances restantes à partir de la fin de juin 2024. À la suite de la consultation publique, RBSL a émis un avis de cessation du CDOR le 16 mai 2022 indiquant que le calcul et la publication du CDOR pour toutes les échéances cesseront définitivement immédiatement après la dernière publication le 28 juin 2024.

La Banque a mis en place un programme à l'échelle de l'entreprise visant à assurer la transition des taux interbancaires offerts vers des taux sans risque. Le programme s'est concentré sur l'identification et la quantification de l'exposition de la Banque à divers taux d'intérêt de référence, sur la capacité de négocier des produits indexés à des taux alternatifs sans risque, notamment l'évaluation des changements aux systèmes et des incidences sur la comptabilité de couverture, ainsi que sur l'évaluation du libellé actuel de ses modifications contractuelles. La Banque a mis en place des plans détaillés, des processus et des procédures visant à soutenir le remplacement de son exposition aux taux interbancaires offerts par des taux sans risque.

### RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, de même que les exigences visant les engagements au titre de prêts, les placements et le nantissement.

La Banque maintient des liquidités et un financement qui sont appropriés aux fins de la mise en œuvre de sa stratégie, de sorte que le risque d'illiquidité et de financement demeure largement dans les limites de son profil de risque.

La Banque surveille quotidiennement les liquidités et veille à ce que les indicateurs de liquidité respectent les limites établies en accordant une attention particulière aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'à la disponibilité et à la demande de fonds au moment de la planification du financement. Une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles est maintenue et constitue la réserve de liquidités de la Banque. Cette réserve ne tient pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités en cas d'urgence de la banque centrale. Les besoins sont déterminés en fonction de scénarios évaluant les actifs liquides nécessaires pour couvrir des taux prédéterminés de retrait de financement de gros et de dépôts de particuliers au cours de périodes précises.

La Banque reçoit des dépôts de clients particuliers, commerciaux et institutionnels et a accès à du financement de gros de sources diversifiées. Elle obtient des dépôts de particuliers par différents canaux, notamment le réseau de détail, les partenaires stratégiques, et les conseillers et courtiers. Les options de financement de gros comprennent la titrisation de prêts et l'émission de titres de participation ou de titres d'emprunt sur les marchés des capitaux. Les limites relatives aux sources de financement font l'objet d'une surveillance par le comité de gestion de l'actif et du passif, le comité exécutif et le conseil d'administration.

La Banque gère également ses liquidités conformément aux mesures de liquidité réglementaires de la ligne directrice exhaustive de portée nationale intitulée *Normes de liquidité* (LAR), du BSIF. Ces mesures réglementaires comprennent le ratio de liquidité à court terme (LCR) qui prend appui sur le dispositif international de Bâle III relatif à la liquidité du CBCB, et l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) conçu par le BSIF. Selon le LCR, les banques sont tenues de détenir un encours d'actifs liquides de haute qualité pour satisfaire aux obligations financières nettes à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2024, la Banque se conformait à la ligne directrice LAR.



## Notes de crédit

Les dépôts de particuliers constituent la principale source de financement de la Banque. La Banque accède également aux marchés de gros afin d'obtenir du financement grâce à la titrisation et au financement non garanti. La capacité de la Banque d'obtenir ce type de financement, en particulier du financement de gros, est liée aux notes de crédit attribuées par les agences de notation comme Morningstar DBRS (DBRS) et S&P Global Rating Services (S&P). Les révisions des notes de crédit de la Banque pourraient donc avoir une incidence sur les activités de financement et sur les autres obligations de garantie.

Les modifications aux notes de crédit pourraient également avoir une incidence sur la participation de la Banque à d'autres arrangements bancaires. La Banque assure une surveillance régulière de l'incidence d'un déclassement hypothétique de sa note de crédit sur les exigences en matière de garantie. Au 31 janvier 2024, les garanties additionnelles qui seraient requises dans l'éventualité d'une baisse d'un cran à trois crans de la note de crédit sont négligeables.

Le 15 décembre 2023, la note de crédit d'émetteur à long terme de la Banque a été révisée par DBRS, passant de A (faible) à BBB (élevée), tandis que la note à court terme de R-1 (faible) a été confirmée. La perspective de notation est actuellement négative. La note de AAA des obligations sécurisées a été confirmée.

Le tableau 12 présente les notes de crédit de la Banque que lui ont attribuées les agences de notation.

TABLEAU 12  
NOTES DE CRÉDIT

Au 31 janvier 2024

	DBRS <sup>(1)</sup>	S&P <sup>(2)</sup>
Dépôts et dette à long terme	BBB (élevée)	BBB
Obligations sécurisées	AAA	s. o.
Instruments à court terme	R-1 (faible)	A-2
Dette subordonnée admissible comme FPUNV	BB (élevée)	BB+
Billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles comme FPUNV	BB	BB-
Actions privilégiées admissibles comme FPUNV	Pfd-3 (faible)	BB-
Perspective	Négative	Négative

(1) Chaque catégorie de note de DBRS est accompagnée de l'une des trois tendances – « positive », « stable », « négative » – et de la mention « sous surveillance ». La tendance qui accompagne la note de crédit donne aux investisseurs des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question. Cependant, les investisseurs ne doivent pas présumer qu'une tendance positive ou négative est nécessairement indicative de l'imminence de la modification d'une note.

(2) Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future. Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes : « positive » signifie que la note pourrait être haussée; « négative » signifie que la note pourrait être abaissée; « stable » signifie qu'il est peu probable que la note change; « en développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée.

## Échéance contractuelle des actifs et des passifs

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des actifs et des passifs à leur valeur comptable (soit le coût amorti ou la juste valeur) aux 31 janvier 2024 et 31 octobre 2023. Les renseignements détaillés sur les échéances contractuelles et les engagements de financement constituent une source d'information pour la gestion du risque d'illiquidité et ne représentent pas la façon dont la Banque gère ses risques de taux d'intérêt ou d'illiquidité et ses besoins de financement. Ces renseignements détaillés constituent le fondement de la modélisation d'un bilan comportemental assorti d'échéances réelles aux fins du calcul des mesures du risque d'illiquidité.

TABLEAU 13  
ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE DES ACTIFS ET DES PASSIFS

Au 31 janvier 2024

En milliers de dollars (non audité)	À terme							Aucune échéance	Total
	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		
<b>Actif</b>									
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	64 891 \$	64 891 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	506 328	—	—	30 000	—	—	—	89 223	625 551
Valeurs mobilières	751 869	378 978	411 219	38 232	883 907	1 447 334	2 124 065	77 787	6 113 391
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	2 650 136	692 877	—	—	—	—	—	—	3 343 013
<b>Prêts<sup>(1)</sup></b>									
Prêts personnels	17 157	8 916	1 221	348	1 604	5 291	351	2 385 573	2 420 461
Prêts hypothécaires résidentiels	644 150	889 589	827 994	831 840	3 970 322	9 699 151	27 842	100 068	16 990 956
Prêts commerciaux	2 906 190	1 476 893	1 116 825	1 068 863	2 373 350	2 503 547	1 270 602	4 572 224	17 288 494
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	—	—	—	—	—	—	—	(209 876)	(209 876)
	3 567 497	2 375 398	1 946 039	1 901 050	6 345 278	12 207 989	1 298 794	6 847 989	36 490 035
<b>Autres</b>	3 078	459	223	171	435	317	—	1 434 187	1 438 870
<b>Total de l'actif</b>	<b>7 478 908 \$</b>	<b>3 447 713 \$</b>	<b>2 357 482 \$</b>	<b>1 969 452 \$</b>	<b>7 229 619 \$</b>	<b>13 655 640 \$</b>	<b>3 422 859 \$</b>	<b>8 514 078 \$</b>	<b>48 075 751 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>									
<b>Dépôts</b>									
Dépôts de particuliers <sup>(1)</sup>	1 740 209 \$	2 889 419 \$	1 863 767 \$	1 125 937 \$	3 391 071 \$	3 613 557 \$	120 523 \$	6 744 335 \$	21 488 818 \$
Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts <sup>(1)</sup>	143 265	133 586	87 764	89 227	71 528	118 929	2 372	1 101 512	1 748 183
Dépôts de gros	219 665	353 350	47 855	4 198	696 895	—	—	—	1 321 963
Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	509 131	—	—	509 131
	2 103 139	3 376 355	1 999 386	1 219 362	4 159 494	4 241 617	122 895	7 845 847	25 068 095
<b>Engagements au titre des valeurs vendues à découvert<sup>(2)</sup></b>	<b>47 408</b>	<b>61 470</b>	<b>62 237</b>	<b>447</b>	<b>177 676</b>	<b>447 298</b>	<b>1 112 155</b>	<b>1 924</b>	<b>1 910 615</b>
<b>Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat</b>	<b>3 262 077</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3 262 077</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>3 628</b>	<b>3 557</b>	<b>3 558</b>	<b>3 543</b>	<b>27 249</b>	<b>23 240</b>	<b>55 345</b>	<b>1 650 146</b>	<b>1 770 266</b>
<b>Dettes liées aux activités de titrisation<sup>(3)</sup></b>	<b>216 972</b>	<b>643 202</b>	<b>520 861</b>	<b>709 383</b>	<b>2 854 644</b>	<b>6 566 754</b>	<b>1 334 581</b>	<b>—</b>	<b>12 846 397</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>331 811</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>331 811</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2 886 490</b>	<b>2 886 490</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>5 633 224 \$</b>	<b>4 084 583 \$</b>	<b>2 586 042 \$</b>	<b>1 932 735 \$</b>	<b>7 219 063 \$</b>	<b>11 610 721 \$</b>	<b>2 624 976 \$</b>	<b>12 384 407 \$</b>	<b>48 075 751 \$</b>

(1) Il est présumé que les éléments pouvant être recouverts à vue n'ont pas d'échéance précise.

(2) Les montants sont fonction de l'échéance contractuelle résiduelle de la valeur sous-jacente.

(3) Les flux de trésorerie de titrisation de prêts personnels suivent un modèle de remboursement anticipé.

En milliers de dollars (non audité)	À terme								Total
	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance	
<b>Actif</b>									
<b>Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques</b>	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	69 438 \$	69 438 \$
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	1 136 116	—	—	—	—	—	—	114 711	1 250 827
<b>Valeurs mobilières</b>	488 182	277 940	229 766	341 303	786 012	1 730 586	2 087 348	75 290	6 016 427
<b>Valeurs acquises en vertu de conventions de revente</b>	3 796 969	289 201	—	—	—	—	—	—	4 086 170
<b>Prêts <sup>(1)</sup></b>									
Prêts personnels	18 568	15 440	2 778	1 188	1 719	5 821	395	2 525 838	2 571 747
Prêts hypothécaires résidentiels	535 069	646 605	819 217	834 109	3 777 361	9 943 506	54 156	98 786	16 708 809
Prêts commerciaux	2 485 849	1 367 447	1 176 390	1 106 131	2 938 292	2 758 546	1 371 657	4 574 482	17 778 794
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	15 000	—	—	—	—	—	—	—	15 000
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	—	—	—	—	—	—	—	(205 957)	(205 957)
	3 054 486	2 029 492	1 998 385	1 941 428	6 717 372	12 707 873	1 426 208	6 993 149	36 868 393
<b>Autres <sup>(2)</sup></b>	4 551	295	459	230	430	373	—	1 595 145	1 601 483
<b>Total de l'actif</b>	8 480 304 \$	2 596 928 \$	2 228 610 \$	2 282 961 \$	7 503 814 \$	14 438 832 \$	3 513 556 \$	8 847 733 \$	49 892 738 \$
<b>Passif et capitaux propres</b>									
<b>Dépôts</b>									
Dépôts de particuliers <sup>(1)</sup>	1 389 844 \$	1 729 378 \$	2 890 301 \$	1 874 815 \$	3 375 884 \$	3 610 708 \$	98 143 \$	7 324 967 \$	22 294 040 \$
Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts <sup>(1)</sup>	96 364	125 553	134 807	90 751	84 276	119 368	2 032	1 163 351	1 816 502
Dépôts de gros	267 893	23 000	351 808	46 380	679 036	—	—	—	1 368 117
Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	548 219	—	—	548 219
	1 754 101	1 877 931	3 376 916	2 011 946	4 139 196	4 278 295	100 175	8 488 318	26 026 878
<b>Engagements au titre des valeurs vendues à découvert <sup>(3)</sup></b>	98 822	31 036	6 227	93 361	432 472	819 360	1 097 640	5 153	2 584 071
<b>Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat</b>	3 118 708	—	—	—	—	—	—	—	3 118 708
<b>Autres passifs</b>	18 552	3 613	3 548	3 544	27 476	23 287	58 009	1 975 882	2 113 911
<b>Dettes liées aux activités de titrisation <sup>(4)</sup></b>	200 423	228 606	650 769	528 668	2 727 807	6 956 349	1 560 763	—	12 853 385
<b>Dettes subordonnées</b>	—	—	—	—	—	337 680	—	—	337 680
<b>Capitaux propres <sup>(2)</sup></b>	—	—	—	—	—	—	—	2 858 105	2 858 105
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	5 190 606 \$	2 141 186 \$	4 037 460 \$	2 637 519 \$	7 326 951 \$	12 414 971 \$	2 816 587 \$	13 327 458 \$	49 892 738 \$

(1) Il est présumé que les éléments pouvant être recouverts à vue n'ont pas d'échéance précise.

(2) Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ce qui a exigé le retraitement des informations comparatives et des mesures financières de 2023 de la Banque. Voir la note 2 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

(3) Les montants sont fonction de l'échéance contractuelle résiduelle de la valeur sous-jacente.

(4) Les flux de trésorerie de titrisation de prêts personnels suivent un modèle de remboursement anticipé.

## DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES – RÉSULTATS TRIMESTRIELS

TABLEAU 14  
DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES – RÉSULTATS TRIMESTRIELS

En milliers de dollars, sauf les montants par action (non audité)	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 juillet 2023	30 avril 2023	31 janvier 2023	31 octobre 2022	31 juillet 2022	30 avril 2022
Revenu net d'intérêt	185 254 \$	182 896 \$	192 126 \$	184 185 \$	187 116 \$	183 824 \$	188 504 \$	180 090 \$
Autres revenus	73 087	64 549	68 704	72 982	72 952	73 318	71 448	79 512
Revenu total	258 341	247 445	260 830	257 167	260 068	257 142	259 952	259 602
Provisions pour pertes sur créances	16 898	16 669	13 337	16 169	15 432	17 849	16 629	13 000
Frais autres que d'intérêt	197 834	197 281	190 062	182 472	183 675	174 147	177 479	172 105
Résultat avant impôts sur le résultat	43 609	33 495	57 431	58 526	60 961	65 146	65 844	74 497
Impôts sur le résultat	6 326	2 872	8 168	9 235	9 051	9 496	9 978	14 948
Résultat net	37 283 \$	30 623 \$	49 263 \$	49 291 \$	51 910 \$	55 650 \$	55 866 \$	59 549 \$
Résultat par action								
De base	0,75 \$	0,67 \$	1,03 \$	1,11 \$	1,09 \$	1,26 \$	1,19 \$	1,35 \$
Dilué	0,75 \$	0,67 \$	1,03 \$	1,11 \$	1,09 \$	1,26 \$	1,18 \$	1,34 \$

## RÉGIE D'ENTREPRISE ET MODIFICATIONS AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers conformément aux IFRS. Au cours du premier trimestre clos le 31 janvier 2024, aucune modification du CIIF n'a eu une incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

Le conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada a approuvé ce document avant sa diffusion.

## MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales méthodes comptables auxquelles se conforme la Banque sont présentées aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels 2023. Les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le premier trimestre clos le 31 janvier 2024 ont été préparés conformément à ces méthodes comptables, sauf pour ce qui est des modifications décrites à la note 2.1 de ces états financiers consolidés et ci-après, qui sont appliquées depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Certaines de ces méthodes comptables sont jugées critiques, étant donné qu'elles exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Voir la rubrique « Méthodes et estimations comptables critiques » du rapport annuel 2023 de la Banque ainsi que les notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels 2023 pour de plus amples renseignements.

### Incidence de la conjoncture économique sur les jugements, estimations et hypothèses

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant la conjoncture économique future. Les faits nouveaux macroéconomiques récents, y compris la hausse de l'inflation et l'augmentation des taux d'intérêt, ont amplifié l'incertitude à l'égard des hypothèses utilisées par la direction pour poser des jugements et faire des estimations. La pleine ampleur de l'incidence que les faits nouveaux macroéconomiques récents auront sur l'économie du Canada et des États-Unis et sur les activités de la Banque demeure incertaine et difficile à prévoir. Voir la rubrique « Méthodes et estimations comptables critiques » du rapport annuel 2023 de la Banque ainsi que les notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels 2023.

# MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET À VENIR

## Modifications de méthodes comptables courantes

Les normes comptables et les modifications de normes comptables ci-après sont appliquées par la Banque depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

### *Adoption d'IFRS 17, Contrats d'assurance*

Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace la norme précédente relative aux contrats d'assurance, IFRS 4. L'adoption d'IFRS 17 a nécessité le retraitement des informations comparatives et des mesures financières de 2023 de la Banque et a donné lieu à une augmentation des autres actifs et à une diminution des résultats non distribués de 0,7 million \$ au 1<sup>er</sup> novembre 2022 et au 31 octobre 2023. L'adoption d'IFRS 17 n'a pas eu d'incidence importante sur l'état du résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, et a eu une incidence non significative sur les mesures financières présentées précédemment. Voir la note 2 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions sur cette modification de méthode comptable.

### *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modifications d'IAS 12)*

En mai 2023, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2*, qui modifie IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Les modifications prévoient une exception temporaire à la comptabilisation de l'impôt différé découlant de la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier 2 publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Les modifications instaurent ce qui suit : 1) une exception temporaire obligatoire concernant la comptabilisation de l'impôt différé découlant de l'application par les administrations territoriales des règles globales anti-érosion de la base d'imposition (règles GloBE); 2) des obligations d'information ciblées pour les entreprises concernées afin d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux comprendre l'exposition d'une entité à l'impôt sur le résultat découlant des règles du Pilier 2, tout particulièrement avant leur entrée en vigueur.

En 2023, la Banque a appliqué l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 ainsi que la communication d'informations à leur sujet.

Au cours du premier trimestre 2024, les règles du Pilier 2 ont été adoptées ou quasi adoptées dans certains territoires dans lesquels la Banque et ses entités exercent leurs activités. Ces règles seront en vigueur à compter de l'exercice de la Banque ouvert le 1<sup>er</sup> novembre 2024. La Banque évalue actuellement son exposition potentielle à l'impôt sur le résultat découlant des règles du Pilier 2.

## Modifications de méthodes comptables à venir

L'IASB a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes existantes qui s'appliquent à la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024. Mis à part l'adoption d'IFRS 17 au 1<sup>er</sup> novembre 2023 et de l'évolution de la Réforme fiscale internationale décrite ci-dessus, il n'y a eu aucune mise à jour importante des méthodes comptables à venir présentées à la note 4 des états financiers consolidés annuels 2023 et à la rubrique « Modifications de méthodes comptables à venir » de notre rapport annuel 2023.

# GLOSSAIRE

## TERMES GÉNÉRAUX

**Acceptations bancaires** – Lettres de change ou instruments négociables tirés par un emprunteur aux fins du paiement à l'échéance et acceptés par une banque. Les acceptations bancaires constituent une garantie de paiement par la Banque et peuvent se négocier sur le marché monétaire. La Banque facture des frais d'estampillage pour garantir la créance.

**Corrections de valeur pour pertes sur créances** – Estimation, par la Banque, des pertes de crédit attendues à la date de clôture. Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue restante d'un instrument financier. Ces corrections de valeur sont principalement liées aux risques liés aux prêts et aux acceptations et aux risques hors bilan, y compris les lettres de garantie et certains montants non utilisés des facilités de crédit approuvées.

**Couverture** – Technique de gestion des risques visant à neutraliser ou à gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit liés aux opérations bancaires courantes en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations du marché.

**Dérivés** – Contrats dont la valeur fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt ou de change, du cours des actions ou du prix des produits de base. Les dérivés permettent de transférer, de modifier ou d'atténuer les risques actuels ou prévus liés aux variations des taux et des prix.

**Instruments financiers hors bilan** – Divers accords financiers offerts aux clients, qui comprennent notamment pour la Banque les dérivés, les engagements de crédit et les garanties et autres ententes d'indemnisation.

**Juste valeur** – Correspond au prix estimé qui serait reçu ou payé lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

**Montant nominal** – Montant du capital utilisé pour calculer l'intérêt et les autres montants à verser en vertu de contrats dérivés.

**Option** – Entente contractuelle entre deux parties, en vertu de laquelle le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'entente est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

**Point de base** – Correspond à un centième de un pour cent.

**Prêts dépréciés** – Correspondent aux prêts pour lesquels un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs du prêt sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

**Prêts hypothécaires Alt A** – Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel, mais dont les caractéristiques, comme le ratio prêt-valeur, la documentation d'emprunt ou le type d'occupation ou de propriété, peuvent les rendre inadmissibles aux programmes standards de souscription de risque.

**Provisions pour pertes sur créances** – Montant porté au débit ou au crédit du résultat permettant d'ajuster les corrections de valeur pour pertes sur créances au titre des actifs financiers productifs et dépréciés et les ramener au niveau approprié.

**Résultat par action (RPA)** – Calculé en divisant le résultat net, moins les dividendes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation. Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre d'actions en circulation aux fins de la conversion éventuelle d'instruments financiers en actions ordinaires.

**Revenu net d'intérêt** – S'entend du résultat sur les actifs, comme les prêts et les valeurs mobilières, y compris l'intérêt et le revenu de dividende, moins les frais d'intérêt versés sur les passifs, comme les dépôts.

**Swap** – Entente contractuelle par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée. Les divers swaps conclus par la Banque sont les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises et les swaps sur le rendement total.

**Taux d'intérêt effectif** – Taux d'actualisation des décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

**Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat** – Achats à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente et ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminées. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts garantis.

**Valeur économique du capital** – Valeur actualisée de l'actif net de la Banque.

## MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

**Actif productif moyen** – L'actif productif moyen comprend les prêts de la Banque, déduction faite des corrections de valeur pour pertes, ainsi que les dépôts portant intérêt auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais exclut l'actif productif moyen lié aux activités de négociation. Les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

**Actifs administrés** – S'entend surtout des actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés, les actifs de courtage des clients, les fonds communs de placement et les prêts administrés par la Banque dont les clients ont la propriété effective et qui, par conséquent, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque.

**Actifs liquides** – Se composent de la trésorerie, des dépôts auprès de banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente.

**Corrections de valeur pour pertes sur créances en pourcentage du total des prêts et acceptations** – Ratio des corrections de valeur pour pertes sur créances par rapport au total des prêts et acceptations.

**Levier d'exploitation** – Mesure de l'efficacité et écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

**Marge nette d'intérêt** – Ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif productif moyen (fondé sur les soldes quotidiens pour la période) exprimé en pourcentage ou en points de base.

**Passifs portant intérêt** – Comprennent les dépôts de la Banque, la dette liée aux activités de titrisation et la dette subordonnée utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais excluent les passifs portant intérêt liés aux activités de négociation.

**Prêts dépréciés bruts en pourcentage des prêts et acceptations** – Prêts dépréciés en pourcentage du total des prêts et acceptations à la fin de la période.

**Prêts dépréciés nets en pourcentage des prêts et acceptations** – Prêts dépréciés diminués des corrections de valeur pour les pertes sur prêts dépréciés en pourcentage du total des prêts et acceptations à la fin de la période.

**Provision pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et acceptations** – Ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts et acceptations. Dans le cas des prêts et acceptations moyens, les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

**Ratio cours-résultat** – Quotient obtenu en divisant le cours de clôture de l'action ordinaire par le résultat de base par action.

**Ratio d'efficacité** – Mesure de la productivité et du contrôle des coûts, définie comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total.

**Ratio du dividende versé** – Défini comme les dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

**Rendement de l'action** – Quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

## TERMES RELATIFS AU RISQUE ET AUX FONDS PROPRES

**Actif pondéré en fonction des risques** – Actif calculé en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération du risque. La Banque a recours à des facteurs de pondération du risque standard stipulés par le BSIF, d'après les lignes directrices de la Banque des règlements internationaux (BRI).

**Bâle II** – Le deuxième des Accords de Bâle, qui sont des recommandations sur les lois et règlements bancaires publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Bâle II a pour but de créer une norme internationale que les organismes de réglementation bancaire peuvent utiliser lorsqu'ils élaborent des règlements relatifs au montant des fonds propres requis pour protéger les banques contre le risque financier et le risque opérationnel. L'Accord de Bâle II a également introduit l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

**Bâle III** – Ensemble de mesures que le CBCB a élaboré pour renforcer l'Accord de Bâle II ainsi que le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire. Ces mesures ont également introduit les normes de liquidité.

**Exposition en cas de défaillance (ECD)** – Montant dû par un débiteur attendu au moment de la défaillance.

**Fonds propres de catégorie 1** – Formes de fonds comprenant principalement les CET1 et les actions privilégiées.

**Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)** – Forme de fonds propres la plus permanente selon Bâle III, comprenant principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, des actifs nets des régimes de retraite, de la réserve de couverture de flux de trésorerie et de certaines autres déductions stipulées par le BSIF.

**Perte en cas de défaillance (PCD)** – Pourcentage estimatif de l'ECD représentant le montant dont le recouvrement n'est pas attendu au cours du processus de recouvrement.

**Probabilité de défaillance (PD)** – Pourcentage estimatif représentant la probabilité de défaillance d'un débiteur au cours d'une période donnée pour une note précise ou pour un lot d'expositions en particulier.

**Ratio de levier** – Fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres.

**Ratio de liquidité à court terme** – Mesure du caractère suffisant des actifs liquides de haute qualité disponibles pour satisfaire aux obligations financières à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

**Ratios de fonds propres** – Quotient obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres par l'actif pondéré en fonction des risques.

**Risque de crédit et de contrepartie** – Risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

**Risque opérationnel** – Risque de perte ou de dommages résultant d'une défaillance attribuable à des ressources humaines, au caractère inadéquat ou à la défaillance des processus, technologies et systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris le risque juridique, mais déduction faite du risque lié à la réglementation, du risque stratégique et du risque lié à la réputation.

**Total des fonds propres** – Comprend les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2, déduction faite de certains éléments. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent principalement la dette subordonnée et la tranche admissible des provisions cumulatives collectives sur pertes sur prêts.



# BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

### INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)

AU 31 JANVIER 2024 ET POUR LA PÉRIODE CLOSE À CETTE DATE

#### TABLE DES MATIÈRES

BILAN CONSOLIDÉ .....	26
ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ .....	27
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ .....	28
ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ .....	29
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ .....	31

#### NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES

1. Information générale .....	32	8. Capital-actions .....	40
2. Mode de présentation .....	32	9. Rémunération fondée sur des actions .....	41
3. Modifications de méthodes comptables à venir .....	33	10. Avantages postérieurs à l'emploi .....	42
4. Valeurs mobilières .....	34	11. Résultat par action .....	42
5. Prêts et corrections de valeur pour pertes sur créances .....	34	12. Instruments financiers – juste valeur .....	42
6. Titrisation et entités structurées .....	38	13. Revenu lié aux instruments financiers .....	43
7. Dépôts .....	39	14. Passifs éventuels .....	43
		15. Charges de dépréciation et de restructuration .....	43

BILAN CONSOLIDÉ <sup>(1)</sup>

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Notes	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023
<b>Actif</b>			
<b>Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques</b>		<b>64 891 \$</b>	69 438 \$
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>		<b>625 551</b>	1 250 827
<b>Valeurs mobilières</b>	<b>4 et 6</b>		
Au coût amorti		3 394 862	2 995 177
À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)		2 630 091	2 970 860
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)		88 438	50 390
		<b>6 113 391</b>	6 016 427
<b>Valeurs acquises en vertu de conventions de revente</b>		<b>3 343 013</b>	4 086 170
<b>Prêts</b>	<b>5 et 6</b>		
Personnels		2 420 461	2 571 747
Hypothécaires résidentiels		16 990 956	16 708 809
Commerciaux		17 288 494	17 778 794
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		—	15 000
		<b>36 699 911</b>	37 074 350
Corrections de valeur pour pertes sur prêts		(209 876)	(205 957)
		<b>36 490 035</b>	36 868 393
<b>Autres</b>			
Dérivés		260 628	325 219
Immobilisations corporelles		108 971	113 340
Goodwill		82 952	84 755
Logiciels et autres immobilisations incorporelles		278 778	282 831
Actif d'impôt différé		125 782	119 085
Autres actifs		581 759	676 253
		<b>1 438 870</b>	1 601 483
		<b>48 075 751 \$</b>	49 892 738 \$
<b>Passif et capitaux propres</b>			
<b>Dépôts</b>	<b>7</b>		
Particuliers		21 488 818 \$	22 294 040 \$
Entreprises, banques et autres		3 579 277	3 732 838
		<b>25 068 095</b>	26 026 878
<b>Autres</b>			
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		1 910 615	2 584 071
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		3 262 077	3 118 708
Acceptations		—	15 000
Dérivés		403 545	738 041
Passif d'impôt différé		75 418	72 344
Autres passifs		1 291 303	1 288 526
		<b>6 942 958</b>	7 816 690
<b>Dettes liées aux activités de titrisation</b>	<b>6</b>	<b>12 846 397</b>	12 853 385
<b>Dettes subordonnées</b>		<b>331 811</b>	337 680
<b>Capitaux propres</b>			
Actions privilégiées	<b>8</b>	122 071	122 071
Billets avec remboursement de capital à recours limité	<b>8</b>	123 487	123 487
Actions ordinaires	<b>8</b>	1 180 124	1 177 827
Résultats non distribués		1 417 649	1 405 800
Cumul des autres éléments du résultat global		36 794	22 868
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	<b>9</b>	6 365	6 052
		<b>2 886 490</b>	2 858 105
		<b>48 075 751 \$</b>	49 892 738 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

(1) Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ce qui a exigé le retraitement des informations comparatives de 2023 de la Banque. Voir la note 2 pour plus de précisions.

## ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action (non audité)	Notes	Pour les trimestres clos les		
		31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 janvier 2023
<b>Revenu d'intérêt et de dividendes</b>	<b>13</b>			
Prêts		543 764 \$	540 730 \$	495 380 \$
Valeurs mobilières		27 951	26 106	22 698
Dépôts auprès de banques		16 520	19 124	15 326
Autres		9 068	7 399	6 228
		<b>597 303</b>	<b>593 359</b>	<b>539 632</b>
<b>Frais d'intérêt</b>	<b>13</b>			
Dépôts		267 595	264 952	219 134
Dette liée aux activités de titrisation		90 260	87 079	72 690
Dette subordonnée		4 585	4 589	4 591
Autres, incluant les dérivés		49 609	53 843	56 101
		<b>412 049</b>	<b>410 463</b>	<b>352 516</b>
<b>Revenu net d'intérêt</b>		<b>185 254</b>	<b>182 896</b>	<b>187 116</b>
<b>Autres revenus</b>				
Commissions sur prêts		14 142	16 837	16 343
Revenus tirés des fonds communs de placement		10 007	10 320	11 076
Frais et commissions de courtage en valeurs mobilières		10 393	9 586	10 754
Revenus tirés des services de cartes		8 875	6 923	8 446
Revenus tirés des instruments financiers	13	12 201	4 935	7 228
Frais de service		6 871	4 818	6 847
Frais tirés des comptes d'investissement		3 055	3 161	3 260
Revenus d'assurance, montant net		1 896	1 834	2 080
Autres		5 647	6 135	6 918
		<b>73 087</b>	<b>64 549</b>	<b>72 952</b>
<b>Revenu total</b>		<b>258 341</b>	<b>247 445</b>	<b>260 068</b>
<b>Provisions pour pertes sur créances</b>	<b>5</b>	<b>16 898</b>	<b>16 669</b>	<b>15 432</b>
<b>Frais autres que d'intérêt</b>				
Salaires et avantages du personnel	9 et 10	102 460	88 286	103 886
Frais d'occupation de locaux et technologie		52 086	51 789	47 054
Autres		37 212	41 300	32 735
Charges de dépréciation et de restructuration	15	6 076	15 906	—
		<b>197 834</b>	<b>197 281</b>	<b>183 675</b>
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>		<b>43 609</b>	<b>33 495</b>	<b>60 961</b>
Impôts sur le résultat		6 326	2 872	9 051
<b>Résultat net</b>		<b>37 283 \$</b>	<b>30 623 \$</b>	<b>51 910 \$</b>
Dividendes sur actions privilégiées et intérêt sur les billets avec remboursement de capital à recours limité	8	4 601	1 289	4 601
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>		<b>32 682 \$</b>	<b>29 334 \$</b>	<b>47 309 \$</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>11</b>			
de base		0,75 \$	0,67 \$	1,09 \$
dilué		0,75 \$	0,67 \$	1,09 \$
<b>Dividendes par action ordinaire</b>		<b>0,47 \$</b>	<b>0,47 \$</b>	<b>0,46 \$</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 janvier 2023
<b>Résultat net</b>	<b>37 283 \$</b>	<b>30 623 \$</b>	<b>51 910 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat</b>			
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat consolidé			
Variation nette des titres d'emprunt à la JVAERG			
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les titres d'emprunt à la JVAERG	256	(12)	154
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les titres d'emprunt à la JVAERG	(29)	40	(17)
	227	28	137
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	29 215	3 648	10 716
Écarts de conversion, montant net			
Profits de change latents (pertes de change latentes) sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	(38 020)	61 026	(26 966)
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger	22 504	(37 980)	13 464
	(15 516)	23 046	(13 502)
	13 926	26 722	(2 649)
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat consolidé			
Pertes à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	(612)	(374)	(834)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG	293	(24)	74
	(319)	(398)	(760)
Total des autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat	13 607	26 324	(3 409)
<b>Résultat global</b>	<b>50 890 \$</b>	<b>56 947 \$</b>	<b>48 501 \$</b>

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les impôts sur le résultat (le recouvrement) liés à chaque composante des autres éléments du résultat global sont présentés dans le tableau suivant.

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 janvier 2023
Variation nette des titres d'emprunt à la JVAERG			
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les titres d'emprunt à la JVAERG	92 \$	(4) \$	55 \$
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les titres d'emprunt à la JVAERG	(10)	14	(6)
	82	10	49
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	10 519	1 315	3 858
Écarts de conversion, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger	(98)	165	(337)
Pertes à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	(221)	(134)	(300)
Profits nets sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG	106	465	27
	10 388 \$	1 821 \$	3 297 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

## ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

Pour le trimestre clos le 31 janvier 2024

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Actions privilégiées (note 8)	Billets avec remboursement de capital à recours limité (note 8)	Actions ordinaires (note 8)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global				Total	Réserve pour rémunération fondée sur des actions	Total des capitaux propres
					Valeurs mobilières à la JVAERG	Couvertures de flux de trésorerie	Conversion des établissements à l'étranger				
Solde au 31 octobre 2023 <sup>(1)</sup>	122 071 \$	123 487 \$	1 177 827 \$	1 405 800 \$	(265) \$	(3 680) \$	26 813 \$	22 868 \$	6 052 \$	2 858 105 \$	
Résultat net				37 283						37 283	
Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat)											
Profits latents nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG					256			256		256	
Reclassement en résultat net des profits nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG					(29)			(29)		(29)	
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie						29 215		29 215		29 215	
Pertes de change latentes sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net							(38 020)	(38 020)		(38 020)	
Profits nets sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger							22 504	22 504		22 504	
Pertes à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel				(612)						(612)	
Profits nets sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG				293						293	
Résultat global				36 964	227	29 215	(15 516)	13 926		50 890	
Émission d'actions ordinaires			2 297							2 297	
Rémunération fondée sur des actions									313	313	
Dividendes et autres											
Actions privilégiées et billets avec remboursement de capital à recours limité				(4 601)						(4 601)	
Actions ordinaires				(20 514)						(20 514)	
Solde au 31 janvier 2024	122 071 \$	123 487 \$	1 180 124 \$	1 417 649 \$	(38) \$	25 535 \$	11 297 \$	36 794 \$	6 365 \$	2 886 490 \$	

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

(1) Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ce qui a exigé le retraitement des informations comparatives de 2023 de la Banque. Voir la note 2 pour plus de précisions.

## ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ (SUITE)

Pour le trimestre clos le 31 janvier 2023

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Actions privilégiées (note 8)	Billets avec remboursement de capital à recours limité (note 8)	Actions ordinaires (note 8)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global					
					Titres d'emprunt à la JVAERG	Couvertures de flux de trésorerie	Conversion des établissements à l'étranger	Total	Réserve pour rémunération fondée sur des actions	Total des capitaux propres
Solde au 31 octobre 2022	122 071 \$	122 332 \$	1 167 549 \$	1 322 381 \$	(622) \$	22 607 \$	20 060 \$	42 045 \$	4 725 \$	2 781 103 \$
Incidence de l'adoption d'IFRS 17 <sup>(1)</sup>				(715)						(715)
Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2022	122 071	122 332	1 167 549	1 321 666	(622)	22 607	20 060	42 045	4 725	2 780 388
Résultat net				51 910						51 910
Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat)										
Profits latents nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG					154			154		154
Reclassement en résultat net des profits nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG					(17)			(17)		(17)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie						10 716		10 716		10 716
Pertes de change latentes sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net							(26 966)	(26 966)		(26 966)
Profits nets sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger							13 464	13 464		13 464
Pertes à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel				(834)						(834)
Profits nets sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG				74						74
Résultat global				51 150	137	10 716	(13 502)	(2 649)		48 501
Vente de billets avec remboursement de capital à recours limité – billets autodétenus, montant net		950		(87)						863
Émission d'actions ordinaires			2 429							2 429
Rémunération fondée sur des actions									571	571
Dividendes et autres										
Actions privilégiées et billets avec remboursement de capital à recours limité				(4 601)						(4 601)
Actions ordinaires				(19 934)						(19 934)
Solde au 31 janvier 2023	122 071 \$	123 282 \$	1 169 978 \$	1 348 194 \$	(485) \$	33 323 \$	6 558 \$	39 396 \$	5 296 \$	2 808 217 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

(1) Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ce qui a exigé le retraitement des informations comparatives de 2023 de la Banque. Voir la note 2 pour plus de précisions.

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 janvier 2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>			
Résultat net	37 283 \$	30 623 \$	51 910 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :			
Provisions pour pertes sur créances	5	16 669	15 432
Impôt différé	(14 489)	408	(8 608)
Dépréciation des logiciels et immobilisations incorporelles, et des immobilisations corporelles	416	3 348	24
Amortissement des immobilisations corporelles	4 608	4 611	4 508
Amortissement des logiciels et autres immobilisations incorporelles	11 486	12 094	9 836
Variation des actifs et des passifs d'exploitation :			
Prêts	362 597	(134 152)	(77 899)
Acceptations	(15 000)	15 000	(97 215)
Valeurs mobilières à la JVRN	340 769	236 336	(133 589)
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	743 157	22 815	(213 759)
Intérêts courus à recevoir et à payer	75 278	46 853	16 135
Dérivés	(269 905)	185 435	(294 267)
Dépôts	(958 783)	(287 283)	420 675
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	(673 456)	(961 587)	325 123
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	143 369	(81 676)	(601 543)
Dettes liées aux activités de titrisation	(6 988)	266 832	(72 827)
Autres, montant net	52 866	137 205	(22 770)
	(149 894)	(486 469)	(678 834)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Paiement d'obligations locatives	(4 394)	(4 113)	(4 130)
Achat de dette subordonnée	(5 963)	(1 808)	(618)
Vente de billets avec remboursement de capital à recours limité – billets autodétenus, montant net	8	—	863
Produit net de l'émission d'actions ordinaires	8	5	(6)
Dividendes et autres distributions	(22 806)	(19 600)	(22 101)
	(33 175)	(25 516)	(25 992)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Variation des valeurs mobilières au coût amorti			
Acquisitions	(778 330)	(867 324)	(924 530)
Produit à la vente et à l'échéance	378 868	871 156	1 117 634
Variations des valeurs mobilières à la JVAERG			
Acquisitions	(128 550)	(122 320)	(118 962)
Produit à la vente et à l'échéance	91 251	110 773	180 033
Acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles	(7 667)	(11 380)	(10 075)
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	625 276	530 074	445 199
	180 848	510 979	689 299
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques			
	(2 326)	3 754	(529)
Variation nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques	(4 547)	2 748	(16 056)
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques au début de la période	69 438	66 690	79 702
<b>Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques à la fin de la période</b>	<b>64 891 \$</b>	<b>69 438 \$</b>	<b>63 646 \$</b>
<b>Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :</b>			
Intérêts versés au cours de la période	366 577 \$	327 515 \$	304 957 \$
Intérêts reçus au cours de la période	603 672 \$	577 403 \$	515 263 \$
Dividendes reçus au cours de la période	1 513 \$	1 110 \$	2 175 \$
Impôts sur le résultat payés au cours de la période	10 449 \$	7 512 \$	32 094 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Les chiffres comparatifs ont été reclassés dans le but de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

# NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES

Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire (non audité).

## 1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada (la Banque) offre des services financiers à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels. La Banque exerce principalement ses activités au Canada et est présente aux États-Unis.

La Banque est la société mère ultime du Groupe. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada). Son siège social est situé à Montréal, au Canada, et son bureau principal, à Toronto, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour la période close le 31 janvier 2024 ont été approuvés par le conseil d'administration le 28 février 2024.

## 2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires ont également été établis conformément à la *Loi sur les banques* et aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 préparés selon les IFRS. Les méthodes comptables décrites à la note 3 des états financiers consolidés annuels ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées dans les états financiers, sauf pour ce qui est des modifications décrites ci-après à la note 2.1 des présents états financiers consolidés, qui sont appliquées depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Les chiffres comparatifs ont été reclassés dans le but de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur, comme il est décrit à la note 3 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués au moyen de sa monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

### 2.1 MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES POUR LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE

#### IFRS 17, *Contrats d'assurance*

Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace la norme précédente relative aux contrats d'assurance, IFRS 4. L'adoption d'IFRS 17 a nécessité le retraitement des informations comparatives et des mesures financières de 2023 de la Banque et a donné lieu à une augmentation des autres actifs et à une diminution des résultats non distribués de 0,7 million \$, respectivement au 1<sup>er</sup> novembre 2022 et au 31 octobre 2023. L'adoption d'IFRS 17 n'a pas eu d'incidence importante sur l'état du résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, ni sur les mesures financières présentées précédemment.

##### a) *Méthode comptable applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023*

Selon IFRS 17, un contrat d'assurance est un « contrat selon lequel une partie (l'émetteur) prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire) en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) porte préjudice au titulaire ». La Banque a répertorié les contrats de réassurance émis et les ententes de réassurance détenues par une de ses filiales.

À la date de début d'un contrat d'assurance, un passif au titre de la couverture restante est déterminé à l'aide de la méthode de la répartition des primes, une méthode simplifiée optionnelle permettant d'évaluer un groupe admissible de contrats d'assurance émis, de contrats de réassurance émis ou de contrats de réassurance détenus. La Banque était en droit d'appliquer la méthode de la répartition des primes pour ses contrats d'assurance jusqu'à une des conditions suivantes était remplie :

- la période de couverture de chaque contrat du groupe est d'un an ou moins;
- la Banque s'attend raisonnablement à ce que l'évaluation du passif au titre de la couverture restante du groupe que donne cette méthode simplifiée ne diffère pas de manière significative de celle que donnerait l'application des dispositions correspondant au modèle général.

Après la comptabilisation initiale, le passif au titre de la couverture restante est comptabilisé pour la période de couverture en fonction de l'écoulement du temps. La Banque présente les passifs d'assurance dans les autres passifs au bilan consolidé, et les revenus d'assurance et charges afférentes aux activités d'assurance, dans les autres revenus, au poste Revenus d'assurance, montant net.



#### b) Méthode appliquée avant le 1<sup>er</sup> novembre 2023

Les primes d'assurance sont comptabilisées comme des revenus, déduction faite de la réassurance, sur la durée des polices sous-jacentes. Les réclamations d'assurance et les changements apportés aux estimations des indemnités liées aux polices d'assurance sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces activités sont présentées dans les autres revenus, au poste Revenus d'assurance, montant net.

#### Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modifications d'IAS 12)

En mai 2023, l'IASB a publié le document intitulé Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2, qui modifie IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Les modifications prévoient une exception temporaire à la comptabilisation de l'impôt différé découlant de la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier 2 publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Les modifications instaurent ce qui suit : 1) une exception temporaire obligatoire concernant la comptabilisation de l'impôt différé découlant de l'application par les administrations territoriales des règles globales anti-érosion de la base d'imposition (règles GLoBE); 2) des obligations d'information ciblées pour les entreprises concernées afin d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux comprendre l'exposition d'une entité à l'impôt sur le résultat découlant des règles du Pilier 2, tout particulièrement avant leur entrée en vigueur.

En 2023, la Banque a appliqué l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 ainsi que la communication d'informations à leur sujet.

Au cours du premier trimestre 2024, les règles du Pilier 2 ont été adoptées ou quasi-adoptées dans certains territoires dans lesquels la Banque et ses entités exercent leurs activités. Ces règles seront en vigueur à compter de l'exercice de la Banque ouvert le 1<sup>er</sup> novembre 2024. La Banque évalue actuellement son exposition potentielle à l'impôt sur le résultat découlant des règles du Pilier 2.

## 2.2 JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

La préparation des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires exige de la direction qu'elle pose des jugements importants et fasse des estimations et des hypothèses subjectives ayant une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus, charges et d'autres informations connexes. Les estimations faites par la direction sont fondées sur des données historiques et d'autres hypothèses jugées raisonnables.

Des jugements ont été posés, et des estimations et des hypothèses ont été formulées, notamment à l'égard des éléments comptables suivants et sont traités comme il est mentionné dans les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2023:

Juste valeur des instruments financiers	Notes 3 et 21	Avantages postérieurs à l'emploi	Notes 3 et 17
Corrections de valeur pour pertes sur créances	Notes 3 et 6	Impôts sur le résultat	Notes 3 et 18
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Notes 3 et 9	Provisions et passifs éventuels	Notes 3 et 26

En raison des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité qui caractérisent la comptabilisation ou l'évaluation des éléments énumérés précédemment, les résultats des prochaines périodes pourraient différer de ceux sur lesquels les estimations de la direction sont fondées, ce qui pourrait faire en sorte que les estimations et les jugements diffèrent considérablement des estimations et des jugements formulés par la direction aux fins de l'établissement des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

#### Incidence de la conjoncture économique sur les jugements, estimations et hypothèses

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant la conjoncture économique future. Les faits nouveaux macroéconomiques récents, notamment l'inflation élevée et l'augmentation du taux d'intérêt, ont amplifié l'incertitude à l'égard des hypothèses utilisées par la direction pour poser des jugements et faire des estimations. La pleine ampleur de l'incidence que les faits nouveaux macroéconomiques récents auront sur l'économie du Canada et des États-Unis et sur les activités de la Banque demeure incertaine et difficile à prévoir.

## 2.3 RÉFORME DES TAUX INTERBANCAIRES OFFERTS

Le remplacement des taux interbancaires offerts par des taux de référence alternatifs est une initiative mondiale qui a une incidence sur les instruments financiers indexés aux taux interbancaires offerts partout dans le monde, y compris au Canada. En mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), administrateur du taux offert en dollars canadiens (CDOR) a publié un avis de cessation du CDOR selon lequel le calcul et la publication du CDOR pour toutes les échéances cesseront de façon permanente immédiatement après une dernière publication le 28 juin 2024.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la réforme des taux interbancaires offerts et les actifs et passifs financiers indexés sur le CDOR qui arriveront à échéance après le 28 juin 2024, voir la note 2 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

## 3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

L'IASB a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes existantes qui s'appliquent pour la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024. Mis à part l'adoption d'IFRS 17 au 1<sup>er</sup> novembre 2023 et l'évolution de la Réforme fiscale internationale dont il est question à la note 2.1 plus haut, il n'y a eu aucune mise à jour importante des méthodes comptables à venir présentées à la note 4 des états financiers consolidés annuels 2023.

## 4. VALEURS MOBILIÈRES

### Qualité du crédit

Au 31 janvier 2024, les titres d'emprunt au coût amorti et à la JVAERG étaient classés au stade 1, la note de crédit à laquelle ils se rapportaient étant principalement considérée comme étant à faible risque aux fins de la notation interne du risque de la Banque. Au 31 janvier 2024, la correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des titres d'emprunt au coût amorti s'établissait à 0,3 million \$ (0,3 million \$ au 31 octobre 2023) et celle à l'égard des titres d'emprunt à la JVAERG, comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global, à néant (néant au 31 octobre 2023).

### Valeurs mobilières au coût amorti <sup>(1)</sup>

	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023
Valeurs mobilières émises ou garanties		
par le Canada <sup>(2)</sup>	1 032 399 \$	1 098 545 \$
par des provinces	2 019 198	1 565 095
par des municipalités	62 378	60 460
Autres titres d'emprunt	280 887	271 077
	<b>3 394 862 \$</b>	<b>2 995 177 \$</b>

(1) La Banque applique la comptabilité de couverture de juste valeur pour couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt et aux variations de la juste valeur de ses valeurs mobilières au coût amorti. La valeur comptable des valeurs mobilières faisant partie d'une relation de couverture de la juste valeur est ajustée pour tenir compte des profits (pertes) sur les contrats de couverture connexes.

(2) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

### Valeurs mobilières à la JVAERG

Le tableau ci-dessous présente les profits et pertes latents cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	Au 31 janvier 2024				Au 31 octobre 2023			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties								
par le Canada <sup>(1)</sup>	52 896 \$	138 \$	42 \$	52 992 \$	14 709 \$	7 \$	61 \$	14 655 \$
par des provinces	3 391	42	41	3 392	4 021	—	102	3 919
par des municipalités	703	—	16	687	914	—	27	887
Autres titres d'emprunt	4 761	13	64	4 710	5 060	9	114	4 955
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	16 794	9 863	—	26 657	16 510	9 464	—	25 974
	<b>78 545 \$</b>	<b>10 056 \$</b>	<b>163 \$</b>	<b>88 438 \$</b>	<b>41 214 \$</b>	<b>9 480 \$</b>	<b>304 \$</b>	<b>50 390 \$</b>

(1) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

### Titres de capitaux propres désignés à la JVAERG

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres, dont l'objectif économique consiste principalement à les détenir pour générer un revenu de dividendes, comme étant à la JVAERG, sans reclassement ultérieur des profits ou des pertes dans le résultat net. Le revenu de dividendes comptabilisé en résultat sur ces placements s'est établi à 0,8 million \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 (1,6 million \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2023), y compris un montant négligeable au titre des placements vendus au cours de ces exercices.

	Pour les trimestres clos les	
	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Juste valeur au début de la période	25 974 \$	156 000 \$
Variation de la juste valeur	399	8 219
Désignés à la JVAERG	284	638
Ventes ou rachats	—	(70 827)
Juste valeur à la fin de la période	<b>26 657 \$</b>	<b>94 030 \$</b>

## 5. PRÊTS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES

Au 31 janvier 2024 et au 31 octobre 2023, les prêts étaient comptabilisés au coût amorti au bilan consolidé, comme il est décrit à la note 3 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

## Établir et évaluer les pertes de crédit attendues

Pour des renseignements additionnels sur l'évaluation des pertes de crédit attendues, voir la note 6 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

### Exposition au risque de crédit

Le tableau qui suit présente la valeur comptable brute et nette des prêts et acceptations et des risques hors bilan, en fonction de la qualité du crédit et du stade de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues de chaque catégorie de prêt classé comme étant au coût amorti.

	Au 31 janvier 2024				Au 31 octobre 2023			
	Productifs		Dépréciés		Productifs		Dépréciés	
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
<b>Prêts personnels</b>								
Risque très faible	1 709 132 \$	732 \$	— \$	1 709 864 \$	1 820 989 \$	44 624 \$	— \$	1 865 613 \$
Risque faible	255 783	50 230	—	306 013	264 729	55 121	—	319 850
Risque moyen	191 366	188 127	—	379 493	204 277	153 684	—	357 961
Risque élevé	—	9 721	—	9 721	—	9 417	—	9 417
Défaillance	—	—	15 370	15 370	—	—	18 906	18 906
Valeur comptable brute	2 156 281	248 810	15 370	2 420 461	2 289 995	262 846	18 906	2 571 747
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	6 536	29 913	5 044	41 493	7 233	31 658	7 063	45 954
Valeur comptable nette	2 149 745 \$	218 897 \$	10 326 \$	2 378 968 \$	2 282 762 \$	231 188 \$	11 843 \$	2 525 793 \$
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>								
Risque très faible	12 034 746 \$	170 \$	— \$	12 034 916 \$	11 972 628 \$	— \$	— \$	11 972 628 \$
Risque faible	2 449 484	24 107	—	2 473 591	2 512 683	15 296	—	2 527 979
Risque moyen	1 896 762	426 915	—	2 323 677	1 727 443	346 927	—	2 074 370
Risque élevé	—	119 655	—	119 655	—	91 936	—	91 936
Défaillance	—	—	39 117	39 117	—	—	41 896	41 896
Valeur comptable brute	16 380 992	570 847	39 117	16 990 956	16 212 754	454 159	41 896	16 708 809
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	5 988	8 999	1 951	16 938	5 721	7 763	2 072	15 556
Valeur comptable nette	16 375 004 \$	561 848 \$	37 166 \$	16 974 018 \$	16 207 033 \$	446 396 \$	39 824 \$	16 693 253 \$
<b>Prêts commerciaux <sup>(1)</sup></b>								
Risque très faible	3 573 466 \$	62 982 \$	— \$	3 636 448 \$	3 657 740 \$	2 106 \$	— \$	3 659 846 \$
Risque faible	9 146 759	226 739	—	9 373 498	10 114 411	112 295	—	10 226 706
Risque moyen	2 487 053	1 149 621	—	3 636 674	2 511 637	796 532	—	3 308 169
Risque élevé	—	451 843	—	451 843	—	431 844	—	431 844
Défaillance	—	—	190 031	190 031	—	—	167 229	167 229
Valeur comptable brute	15 207 278	1 891 185	190 031	17 288 494	16 283 788	1 342 777	167 229	17 793 794
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	62 137	41 186	48 122	151 445	60 838	34 053	49 556	144 447
Valeur comptable nette	15 145 141 \$	1 849 999 \$	141 909 \$	17 137 049 \$	16 222 950 \$	1 308 724 \$	117 673 \$	17 649 347 \$
<b>Total des prêts</b>								
Valeur comptable brute	33 744 551 \$	2 710 842 \$	244 518 \$	36 699 911 \$	34 786 537 \$	2 059 782 \$	228 031 \$	37 074 350 \$
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	74 661	80 098	55 117	209 876	73 792	73 474	58 691	205 957
Valeur comptable nette	33 669 890 \$	2 630 744 \$	189 401 \$	36 490 035 \$	34 712 745 \$	1 986 308 \$	169 340 \$	36 868 393 \$
<b>Risques hors bilan <sup>(2)</sup></b>								
Risque très faible	1 625 329 \$	2 671 \$	— \$	1 628 000 \$	1 686 556 \$	276 \$	— \$	1 686 832 \$
Risque faible	801 347	41 760	—	843 107	903 282	26 496	—	929 778
Risque moyen	426 120	87 650	—	513 770	399 034	69 647	—	468 681
Risque élevé	—	18 100	—	18 100	—	14 720	—	14 720
Défaillance	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des risques	2 852 796	150 181	—	3 002 977	2 988 872	111 139	—	3 100 011
Corrections de valeur pour pertes liées aux risques hors bilan	5 929	2 670	—	8 599	6 596	2 248	—	8 844
Total des risques, montant net	2 846 867 \$	147 511 \$	— \$	2 994 378 \$	2 982 276 \$	108 891 \$	— \$	3 091 167 \$

(1) Comprennent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Comprennent les lettres de garantie et certaines tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées.

## Rapprochement des corrections de valeur pour pertes sur créances

Le tableau qui suit présente le rapprochement des corrections de valeur pour pertes sur créances pour chaque catégorie de prêt classé comme étant au coût amorti, en fonction du stade de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues.

### Rapprochement trimestriel des corrections de valeur pour pertes sur créances

	Pour le trimestre clos le 31 janvier 2024				Pour le trimestre clos le 31 janvier 2023			
	Productifs		Dépréciés		Productifs		Dépréciés	
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
<b>Prêts personnels</b>								
Solde au début de la période	8 298 \$	32 758 \$	7 063 \$	48 119 \$	13 173 \$	36 862 \$	3 476 \$	53 511 \$
Transferts :								
vers le stade 1	3 299	(3 046)	(253)	—	3 506	(3 407)	(99)	—
vers le stade 2	(783)	1 394	(611)	—	(2 059)	2 359	(300)	—
vers le stade 3	(12)	(2 209)	2 221	—	(65)	(2 474)	2 539	—
Octrois	101	—	—	101	131	—	—	131
Décomptabilisations	(430)	(2 651)	(2 627)	(5 708)	(438)	(3 864)	(821)	(5 123)
Réévaluation des provisions, montant net	(2 896)	4 950	3 644	5 698	(3 655)	7 545	8 380	12 270
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(721)	(1 562)	2 374	91	(2 580)	159	9 699	7 278
Radiations	—	—	(6 175)	(6 175)	—	—	(10 369)	(10 369)
Recouvrements	—	—	2 003	2 003	—	—	1 930	1 930
Change et autres	—	—	(221)	(221)	—	—	(220)	(220)
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>7 577 \$</b>	<b>31 196 \$</b>	<b>5 044 \$</b>	<b>43 817 \$</b>	<b>10 593 \$</b>	<b>37 021 \$</b>	<b>4 516 \$</b>	<b>52 130 \$</b>
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	6 536 \$	29 913 \$	5 044 \$	41 493 \$	9 582 \$	35 777 \$	4 516 \$	49 875 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	1 041	1 283	—	2 324	1 011	1 244	—	2 255
<b>Total des corrections de valeur pour pertes sur créances</b>	<b>7 577 \$</b>	<b>31 196 \$</b>	<b>5 044 \$</b>	<b>43 817 \$</b>	<b>10 593 \$</b>	<b>37 021 \$</b>	<b>4 516 \$</b>	<b>52 130 \$</b>
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>								
Solde au début de la période	5 989 \$	7 977 \$	2 072 \$	16 038 \$	6 839 \$	6 599 \$	2 591 \$	16 029 \$
Transferts :								
vers le stade 1	1 822	(1 688)	(134)	—	1 721	(1 552)	(169)	—
vers le stade 2	(371)	802	(431)	—	(209)	618	(409)	—
vers le stade 3	(11)	(215)	226	—	(21)	(192)	213	—
Octrois	435	—	—	435	278	—	—	278
Décomptabilisations	(235)	(297)	(215)	(747)	(393)	(336)	(226)	(955)
Réévaluation des provisions, montant net	(1 412)	2 621	765	1 974	(1 552)	1 455	798	701
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	228	1 223	211	1 662	(176)	(7)	207	24
Radiations	—	—	(101)	(101)	—	—	(262)	(262)
Recouvrements	—	—	151	151	—	—	58	58
Change et autres	—	—	(382)	(382)	—	—	(382)	(382)
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>6 217 \$</b>	<b>9 200 \$</b>	<b>1 951 \$</b>	<b>17 368 \$</b>	<b>6 663 \$</b>	<b>6 592 \$</b>	<b>2 212 \$</b>	<b>15 467 \$</b>
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	5 988 \$	8 999 \$	1 951 \$	16 938 \$	6 636 \$	6 577 \$	2 212 \$	15 425 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	229	201	—	430	27	15	—	42
<b>Total des corrections de valeur pour pertes sur créances</b>	<b>6 217 \$</b>	<b>9 200 \$</b>	<b>1 951 \$</b>	<b>17 368 \$</b>	<b>6 663 \$</b>	<b>6 592 \$</b>	<b>2 212 \$</b>	<b>15 467 \$</b>
<b>Prêts commerciaux</b>								
Solde au début de la période	66 101 \$	34 987 \$	49 556 \$	150 644 \$	55 835 \$	29 539 \$	46 237 \$	131 611 \$
Transferts :								
vers le stade 1	3 123	(2 914)	(209)	—	2 306	(1 978)	(328)	—
vers le stade 2	(3 009)	3 640	(631)	—	(1 455)	1 567	(112)	—
vers le stade 3	(175)	(681)	856	—	(59)	(191)	250	—
Octrois	3 593	—	—	3 593	1 816	—	—	1 816
Décomptabilisations	(8 180)	(6 029)	(1 551)	(15 760)	(4 786)	(7 172)	(8 596)	(20 554)
Réévaluation des provisions, montant net	5 685	13 508	8 119	27 312	11 094	7 352	8 422	26 868
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 037	7 524	6 584	15 145	8 916	(422)	(364)	8 130
Radiations	—	—	(7 370)	(7 370)	—	—	(1 638)	(1 638)
Recouvrements	—	—	464	464	—	—	36	36
Change et autres	(342)	(139)	(1 112)	(1 593)	(1 069)	(643)	(552)	(2 264)
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>66 796 \$</b>	<b>42 372 \$</b>	<b>48 122 \$</b>	<b>157 290 \$</b>	<b>63 682 \$</b>	<b>28 474 \$</b>	<b>43 719 \$</b>	<b>135 875 \$</b>
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	62 137 \$	41 186 \$	48 122 \$	151 445 \$	58 893 \$	27 366 \$	43 719 \$	129 978 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	4 659	1 186	—	5 845	4 789	1 108	—	5 897
<b>Total des corrections de valeur pour pertes sur créances</b>	<b>66 796 \$</b>	<b>42 372 \$</b>	<b>48 122 \$</b>	<b>157 290 \$</b>	<b>63 682 \$</b>	<b>28 474 \$</b>	<b>43 719 \$</b>	<b>135 875 \$</b>
<b>Total des risques</b>								
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	74 661 \$	80 098 \$	55 117 \$	209 876 \$	75 111 \$	69 720 \$	50 447 \$	195 278 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	5 929	2 670	—	8 599	5 827	2 367	—	8 194
<b>Total des corrections de valeur pour pertes sur créances</b>	<b>80 590 \$</b>	<b>82 768 \$</b>	<b>55 117 \$</b>	<b>218 475 \$</b>	<b>80 938 \$</b>	<b>72 087 \$</b>	<b>50 447 \$</b>	<b>203 472 \$</b>

## Principaux facteurs macroéconomiques

Les tableaux suivants présentent les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour estimer les corrections de valeur pour pertes sur créances au 31 janvier 2024 et au 31 octobre 2023.

	Au 31 janvier 2024					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 mois à venir <sup>(1)</sup>	Reste de l'horizon prévisionnel <sup>(2)</sup>	12 mois à venir <sup>(1)</sup>	Reste de l'horizon prévisionnel <sup>(2)</sup>	12 mois à venir <sup>(1)</sup>	Reste de l'horizon prévisionnel <sup>(2)</sup>
<b>Principaux facteurs macroéconomiques</b>						
Croissance (diminution) du PIB	0,9 %	3,4 %	2,2 %	4,0 %	(1,7) %	2,9 %
Taux de chômage moyen (en points de pourcentage)	6,4	6,1	5,5	4,8	7,9	7,3
Croissance (diminution) de l'indice des prix de l'immobilier	3,1 %	7,6 %	9,0 %	9,6 %	(6,4) %	5,6 %
Croissance (diminution) de l'indice S&P/TSX <sup>(3)</sup>	(2,2) %	7,3 %	7,8 %	7,9 %	(9,0) %	5,6 %

	Au 31 octobre 2023					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 mois à venir <sup>(1)</sup>	Reste de l'horizon prévisionnel <sup>(2)</sup>	12 mois à venir <sup>(1)</sup>	Reste de l'horizon prévisionnel <sup>(2)</sup>	12 mois à venir <sup>(1)</sup>	Reste de l'horizon prévisionnel <sup>(2)</sup>
<b>Principaux facteurs macroéconomiques</b>						
Croissance (diminution) du PIB	0,6 %	3,0 %	2,2 %	3,5 %	(2,3) %	2,8 %
Taux de chômage moyen (en points de pourcentage)	6,2	6,1	5,4	4,9	8,1	7,7
Croissance (diminution) de l'indice des prix de l'immobilier	1,5 %	7,5 %	6,4 %	10,6 %	(7,2) %	4,9 %
Croissance (diminution) de l'indice S&P/TSX <sup>(3)</sup>	0,8 %	9,6 %	10,9 %	10,4 %	(9,3) %	13,3 %

(1) Variation ou moyenne attendue pour les 12 mois à venir. Ces facteurs sont utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues de stade 1.

(2) Variation ou moyenne attendue pour la période de 24 mois restante de l'horizon prévisionnel. Ces facteurs sont utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues de stade 2 et de stade 3.

(3) Principal indice boursier au Canada.

Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour les portefeuilles de prêts personnels et de prêts hypothécaires résidentiels sont le taux de chômage moyen, l'indice des prix de l'immobilier et l'indice S&P/TSX. Le principal facteur macroéconomique utilisé pour le portefeuille de prêts commerciaux est le PIB. Une hausse du taux de chômage moyen entraînera généralement une augmentation des corrections de valeur pour pertes sur créances, alors qu'une hausse des autres facteurs macroéconomiques mentionnés ci-dessus entraînera généralement une diminution des corrections de valeur pour pertes sur créances.

### Description des scénarios utilisés pour évaluer les pertes de crédit attendues au 31 janvier 2024

Dans le scénario de base, le resserrement des conditions financières freine la demande des ménages et des entreprises, ce qui entraîne une légère récession technique de courte durée au Canada au cours de la première moitié de 2024. Aux États-Unis, les taux d'intérêt élevés ont une incidence plus modérée, et la croissance économique demeure généralement positive. Au Canada, le chômage est légèrement en hausse. Les prix des maisons augmentent à un rythme modéré, en raison d'une détérioration du déséquilibre entre l'offre et la demande, et le rendement des actions est limité. Plus tard en 2024, les banques centrales rétablissent la stabilité des prix à la consommation, ce qui leur permet de procéder à des réductions prudentes des taux directeurs. La reprise est empreinte d'un dynamisme économique positif modéré.

Dans le scénario pessimiste, le resserrement des conditions financières dépasse les attentes des marchés financiers, et les banques centrales sont amenées à procéder à d'autres hausses des taux directeurs, puisque l'inflation telle que mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) reprend de plus belle. L'environnement des taux d'intérêt plus restrictif imposé par les banques centrales pendant une période prolongée provoque une récession plus profonde en Amérique du Nord qui se maintient durant la majeure partie de 2024, entraînant ainsi une détérioration majeure du bilan des consommateurs et des entreprises. Par ailleurs, le chômage augmente considérablement, ce qui provoque une importante chute des prix des maisons. Le rendement des actions est nettement négatif, et les banques centrales sont dans l'impossibilité d'abaisser leur taux directeur avant le début de 2025 compte tenu de la persistance des pressions inflationnistes sous-jacentes. Ainsi, la reprise reste lente jusqu'à la fin de la période prévisionnelle.

Dans le scénario optimiste, les facteurs d'instabilité disparaissent graduellement, et tant le Canada que les États-Unis évitent la récession. Au début de 2024, l'inflation telle que mesurée par l'IPC ralentit davantage, et rapidement. Rassurées par les preuves convaincantes d'une nouvelle stabilisation des prix, les banques centrales abaissent leurs taux directeurs pendant la première moitié de 2024, ce qui facilite la phase d'adaptation des clients et des entreprises. La résilience du marché du travail est donc préservée, et le taux de chômage reste très bas. Cependant, en raison de la pénurie structurelle au Canada et de l'environnement des taux d'intérêt moins restrictif, les prix des maisons sont significativement en hausse. L'amélioration du climat économique et le rebond du marché en Amérique du Nord contribuent à l'essor du rendement des actions.

## Analyse de sensibilité des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs

Si, aux fins de l'évaluation des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs, la Banque devait utiliser uniquement le scénario de base, le montant obtenu serait inférieur de 34,9 millions \$ à celui comptabilisé au 31 janvier 2024 (montant inférieur de 25,1 millions \$ au 31 octobre 2023). Si, aux fins de l'évaluation des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs, la Banque devait utiliser uniquement le scénario pessimiste, le montant obtenu serait supérieur de 70,0 millions \$ à celui comptabilisé au 31 janvier 2024 (montant supérieur de 52,9 millions \$ au 31 octobre 2023).

Cette mesure de sensibilité ne vise que l'évaluation des corrections de valeur pour pertes sur créances et, par conséquent, n'a pas pris en compte les modifications dans la migration des expositions entre le stade 1 et le stade 2 qui auraient découlé de la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit et se seraient produites dans un scénario de base intégral ou un scénario entièrement pessimiste. Par conséquent, le montant des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs pourrait dépasser celui qui découlerait d'un scénario entièrement pessimiste en raison de la migration d'expositions supplémentaires du stade 1 vers le stade 2. Les pertes sur créances réelles pourraient différer de façon significative de celles prises en compte dans les estimations de la Banque.

Selon les scénarios fondés sur des pondérations probabilistes actuellement mis en place, si tous les prêts productifs étaient au stade 1, reflétant une période de pertes attendues de 12 mois, les corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs seraient de 148,3 millions \$ au 31 janvier 2024 (143,5 millions \$ au 31 octobre 2023).

## Prêts en souffrance mais non dépréciés

Le tableau suivant présente les prêts personnels et les prêts hypothécaires résidentiels qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas classés comme étant dépréciés. Le solde des prêts commerciaux en souffrance, mais non dépréciés n'est pas significatif.

	Au 31 janvier 2024			Au 31 octobre 2023		
	De 1 jour à 31 jours	De 32 jours à 90 jours	Total	De 1 jour à 31 jours	De 32 jours à 90 jours	Total
Prêts personnels	54 537 \$	21 687 \$	76 224 \$	58 318 \$	19 724 \$	78 042 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	133 883	44 081	177 964	130 671	38 753	169 424
	188 420 \$	65 768 \$	254 188 \$	188 989 \$	58 477 \$	247 466 \$

## Créances au titre des contrats de location-financement

Le poste Prêts commerciaux comprend un investissement net dans les contrats de location de 1,1 milliard \$ au 31 janvier 2024 (1,1 milliard \$ au 31 octobre 2023).

## 6. TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES

### 6.1 TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

La Banque vend principalement des prêts hypothécaires résidentiels par l'entremise du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et à des investisseurs tiers aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et mis en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi qu'au moyen d'autres conduits à vendeurs multiples mis en place par d'autres banques canadiennes.

### Actifs financiers ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation et passifs financiers connexes

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation et les passifs financiers qui leur sont associés compris dans le bilan consolidé.

	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023
Prêts hypothécaires résidentiels	11 670 650 \$	11 756 823 \$
Actifs de remplacement <sup>(1)</sup>	598 877	558 410
Dettes liées aux activités de titrisation	(11 978 644)	(11 929 907)

(1) Comprennent la trésorerie et les dépôts auprès de banques, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs acquises faisant partie du compte de réinvestissement de capital que la Banque est tenue de maintenir afin de pouvoir participer au programme.

De plus, au 31 janvier 2024, la Banque a également titrisé d'autres prêts hypothécaires résidentiels d'un montant total de 111,0 millions \$ (107,0 millions \$ au 31 octobre 2023) dans le cadre du programme de TACH LNH, lesquels n'ont pas été vendus par la suite. Les TACH LNH qui en ont découlé sont présentés dans les prêts hypothécaires résidentiels.

## 6.2 VÉHICULES DE TITRISATION – ENTITÉS STRUCTURÉES

Dans le cours normal des activités, la Banque conclut des opérations avec d'autres entités structurées dans le cadre de programmes de titrisation pour obtenir d'autres sources de financement. La Banque vend des prêts personnels et des créances au titre des contrats de location-financement respectivement à deux sociétés en commandite, B2B Securitization Limited Partnership et LBC Leasing Limited Partnership (les « sociétés en commandite »). Pour financer ces achats, les sociétés en commandite émettent des passifs portant intérêt à des conduits de titrisation d'autres banques canadiennes. La Banque consolide ces sociétés en commandite, étant donné qu'elle détient la totalité des droits, qu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes et qu'elle peut exercer son pouvoir pour influencer sur les rendements. Les passifs portant intérêt émis par les sociétés en commandite sont comptabilisés à titre de dette liée aux activités de titrisation au bilan consolidé.

### Actifs financiers ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation et passifs financiers connexes

Le tableau qui suit présente sommairement la valeur comptable des actifs financiers titrisés par l'intermédiaire d'autres entités structurées qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation et des passifs financiers connexes inclus dans le bilan consolidé.

	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023
Prêts personnels	973 712 \$	1 057 456 \$
Prêts commerciaux <sup>(1)</sup>	411 406	470 682
Dette liée aux activités de titrisation	<b>(867 753)</b>	<b>(923 478)</b>

(1) La Banque titre des créances au titre des contrats de location-financement qui sont incluses au poste Prêts commerciaux.

## 6.3 OBLIGATIONS SÉCURISÉES

La Banque a établi un programme législatif d'obligations sécurisées de 2,0 milliards \$ (le programme) conformément au Guide des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Au 31 janvier 2024, deux séries d'obligations sécurisées étaient en circulation, d'un montant en principal de respectivement 250,0 millions \$ et 260,0 millions \$ et portant intérêt à un taux annuel de respectivement 1,603 % et 3,545 %, payable semestriellement. Les obligations sécurisées sont comptabilisées au poste Dépôts dans le bilan consolidé de la Banque.

La Banque transfère périodiquement des prêts hypothécaires à une entité structurée consolidée, LBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP), afin de soutenir les activités de financement et de se conformer aux exigences en matière de couverture des actifs en vertu du programme. Au 31 janvier 2024, le montant total des hypothèques en cours s'établissait à 695,5 millions \$ (712,9 millions \$ au 31 octobre 2023). Pour des renseignements additionnels sur le programme, voir la note 7 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

## 7. DÉPÔTS

	Au 31 janvier 2024			
	À vue <sup>(1)</sup>	Sur préavis <sup>(2)</sup>	À terme <sup>(3)</sup>	Total
Particuliers	112 226 \$	6 668 621 \$	14 707 971 \$	21 488 818 \$
Entreprises, banques et autres <sup>(4)</sup>	918 327	200 437	2 460 513	3 579 277
	<b>1 030 553 \$</b>	<b>6 869 058 \$</b>	<b>17 168 484 \$</b>	<b>25 068 095 \$</b>

  

	Au 31 octobre 2023			
	À vue <sup>(1)</sup>	Sur préavis <sup>(2)</sup>	À terme <sup>(3)</sup>	Total
Particuliers	113 712 \$	7 278 916 \$	14 901 412 \$	22 294 040 \$
Entreprises, banques et autres <sup>(4)</sup>	982 081	206 853	2 543 904	3 732 838
	<b>1 095 793 \$</b>	<b>7 485 769 \$</b>	<b>17 445 316 \$</b>	<b>26 026 878 \$</b>

(1) Les dépôts à vue, principalement constitués de comptes chèques, comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait.

(2) Les dépôts sur préavis, principalement constitués de comptes d'épargne, comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait.

(3) Les dépôts à terme comprennent des dépôts qui viennent à échéance à une date précise, particulièrement les dépôts à terme et les certificats de placement garanti ainsi que les billets non garantis de premier rang et les obligations sécurisées.

(4) La Banque a accès à une facilité de crédit d'un montant maximal de 200 millions \$ garantie par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et venant à échéance en août 2025, sur laquelle aucun montant n'avait été emprunté au 31 janvier 2024 (néant au 31 octobre 2023).

## 8. CAPITAL-ACTIONS

### Actions privilégiées

#### Émises et en circulation

	Pour les trimestres clos les			
	31 janvier 2024		31 janvier 2023	
	Nombre d'actions	Montant <sup>(1)</sup>	Nombre d'actions	Montant <sup>(1)</sup>
<b>Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif (FPUNV) <sup>(2)</sup></b>				
Série 13				
En circulation au début et à la fin de la période	5 000 000	122 071 \$	5 000 000	122 071 \$

(1) Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions privilégiées sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets des impôts sur le résultat connexes.

(2) Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).

### Billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL)

#### Émis et en circulation

	31 janvier 2024		31 janvier 2023	
	Montant	Montant	Montant	Montant
<b>Billets avec remboursement de capital à recours limité (FPUNV) <sup>(1)</sup></b>				
Série 1				
En circulation au début de la période		123 487 \$		122 332 \$
Vente de billets avec remboursement de capital à recours limité – billets autodétenus, montant net <sup>(2)</sup>		—		950
En circulation à la fin de la période		123 487 \$		123 282 \$

(1) À des fins comptables, les BRCRL de série 1 sont des instruments hybrides comportant des composantes capitaux propres et passif. La composante passif des BRCRL de série 1 a une valeur nominale et, par conséquent, le total du produit reçu est présenté à titre de capitaux propres dans le bilan consolidé de la Banque.

(2) Lorsque la Banque vend (achète) ses propres instruments de capitaux propres dans le cadre de ses activités de négociation, ces instruments sont classés en tant qu'instruments autodétenus, et leur coût est comptabilisé en augmentation (diminution) des capitaux propres.

### Actions ordinaires

#### Émises et en circulation

	Pour les trimestres clos les			
	31 janvier 2024		31 janvier 2023	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<b>Actions ordinaires</b>				
En circulation au début de la période	43 646 538	1 177 827 \$	43 334 388	1 167 549 \$
Émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	87 667	2 314	70 823	2 443
Frais d'émission nets	s. o.	[17]	s. o.	[14]
En circulation à la fin de la période	43 734 205	1 180 124 \$	43 405 211	1 169 978 \$

#### Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque a déterminé qu'à compter du 28 février 2024, les dividendes déclarés qui seraient réinvestis le seraient en actions ordinaires émises par la trésorerie de l'entreprise, à un escompte de 2 %.

### Dividendes et autres

Le 2 février 2024, le conseil d'administration a déclaré des dividendes réguliers sur les actions privilégiées de série 13 qui seront versés aux actionnaires inscrits en date du 7 mars 2024. Le 28 février 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,47 \$ par action ordinaire, payable le 1<sup>er</sup> mai 2024 aux actionnaires inscrits le 1<sup>er</sup> avril 2024.



## Gestion des fonds propres

### Fonds propres réglementaires

Selon le BSIF, les banques doivent respecter les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom d'Accord de Bâle III. Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. Les fonds propres de catégorie 1 sont composés d'actions ordinaires pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence. La ligne directrice du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres à respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 %, y compris une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. Voir la note 15 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 pour en savoir plus sur la gestion des fonds propres et les fonds propres réglementaires.

Conformément à la ligne directrice relative aux exigences en matière de ratio de levier du BSIF, les institutions de dépôt fédérales sont tenues de maintenir un ratio de levier selon Bâle III qui est toujours égal ou supérieur à 3 %. Le ratio de levier correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres, comme il est défini dans les exigences.

La Banque a satisfait aux exigences réglementaires en matière de fonds propres et de levier tout au long du trimestre clos le 31 janvier 2024. Les fonds propres réglementaires sont décrits plus en détail ci-après.

	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023
<b>Fonds propres réglementaires</b>		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	2 238 584 \$	2 230 756 \$
Fonds propres de catégorie 1	2 484 142 \$	2 476 314 \$
Total des fonds propres	2 979 611 \$	2 970 404 \$
Total des actifs pondérés en fonction du risque <sup>(1)</sup>	21 858 586 \$	22 575 105 \$
<b>Ratio des fonds propres réglementaires</b>		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	10,2 %	9,9 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	11,4 %	11,0 %
Ratio total des fonds propres	13,6 %	13,2 %

(1) Calculé au moyen de l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

## 9. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

### Régime d'options d'achat d'actions

Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2024, la Banque a attribué 434 710 options d'achat d'actions aux termes du nouveau régime d'options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 25,86 \$ (428 459 options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 32,99 \$ au cours du trimestre clos le 31 janvier 2023). Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2024, la juste valeur moyenne pondérée des options attribuées était de 4,34 \$ par option (5,55 \$ par option au cours du trimestre clos le 31 janvier 2023).

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées a été estimée à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes et selon les hypothèses présentées ci-après.

	Pour les trimestres clos les	
	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Taux d'intérêt sans risque	3,18 %	2,93 %
Durée prévue des options	8 ans	8 ans
Volatilité prévue <sup>(1)</sup>	22,5 %	23,0 %
Rendement de l'action prévu	5,70 %	5,70 %

(1) La volatilité prévue est extrapolée à partir de la volatilité implicite du cours de l'action de la Banque et des données de marché observables, qui ne sont pas nécessairement représentatives des résultats réels.

Pour le trimestre clos le 31 janvier 2024, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération liée à l'attribution d'options d'achat d'actions de 0,3 million \$ (0,6 million \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2023).

## 10. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

### Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La charge totale comptabilisée pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 janvier 2023
Régimes de retraite à cotisations définies	2 745 \$	2 671 \$	2 576 \$
Régimes de retraite à prestations définies	1 025	1 050	1 064
Autres régimes	201	171	197
	<b>3 971 \$</b>	<b>3 892 \$</b>	<b>3 837 \$</b>

## 11. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et dilué par action se présente comme suit <sup>(1)</sup> :

	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 janvier 2023
<b>Résultat par action – de base</b>			
Résultat net	37 283 \$	30 623 \$	51 910 \$
Dividendes sur actions privilégiées et intérêt sur billets avec remboursement de capital à recours limité	4 601	1 289	4 601
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	<b>32 682 \$</b>	<b>29 334 \$</b>	<b>47 309 \$</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	43 676	43 589	43 358
Résultat par action – de base	<b>0,75 \$</b>	<b>0,67 \$</b>	<b>1,09 \$</b>
<b>Résultat par action – dilué</b>			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	32 682 \$	29 334 \$	47 309 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	43 676	43 589	43 358
Options d'achat d'actions dilutives (en milliers)	4	3	1
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	43 680	43 592	43 359
Résultat par action – dilué	<b>0,75 \$</b>	<b>0,67 \$</b>	<b>1,09 \$</b>

(1) Aucune transaction visant les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles exigeant le retraitement du résultat par action n'a été réalisée entre la date de clôture et la date à laquelle les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été dressés.

## 12. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

### Évaluation de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond au cours du marché établi par une source indépendante pour le même instrument sur un marché actif lorsque celui-ci est disponible. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur d'après la nature des données servant à l'évaluation (niveau 1, 2 ou 3). Des renseignements supplémentaires sur la hiérarchie de la juste valeur et les méthodes d'évaluation utilisées par la Banque pour évaluer la juste valeur des instruments financiers figurent à la note 21 des états financiers consolidés annuels 2023. Aucun changement de méthode d'évaluation de la juste valeur n'a été réalisé au cours de la période.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers sont classés au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur, sauf des valeurs mobilières de 42,4 millions \$ qui sont classées au niveau 1 au 31 janvier 2024 (50,3 millions \$ au 31 octobre 2023). Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3 ne sont pas significatifs. Aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie n'a été réalisé au cours de la période.

### 13. REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le revenu lié aux instruments financiers comme présenté à l'état du résultat consolidé se présente comme suit.

#### Revenu net d'intérêt

	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 janvier 2023
<b>Revenu d'intérêt et de dividendes</b>			
Revenu d'intérêt calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif			
Instruments financiers évalués au coût amorti	586 921 \$	585 112 \$	530 094 \$
Instruments financiers évalués à la JVAERG	—	(1)	126
Revenu d'intérêt et de dividendes sur les instruments financiers non évalués au coût amorti <sup>(1)</sup>	10 382	8 248	9 412
	<b>597 303</b>	<b>593 359</b>	<b>539 632</b>
<b>Frais d'intérêt</b>			
Frais d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif			
Instruments financiers évalués au coût amorti	363 601	357 859	297 463
Frais d'intérêt sur les instruments financiers non évalués au coût amorti <sup>(1)</sup>	48 448	52 604	55 053
	<b>412 049</b>	<b>410 463</b>	<b>352 516</b>
Revenu net d'intérêt	<b>185 254 \$</b>	<b>182 896 \$</b>	<b>187 116 \$</b>

(1) Incluent le revenu et les frais d'intérêt sur les dérivés, de même que le revenu de dividendes sur les titres détenus à des fins autres que de transaction. Le revenu de dividendes s'élevait à 1,7 million \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 (0,9 million \$ pour le trimestre clos le 31 octobre 2023 et 2,4 millions \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2023).

### 14. PASSIFS ÉVENTUELS

#### Passifs éventuels et provisions pour procédures juridiques

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires. Ces procédures touchent diverses questions et le moment où elles seront résolues peut varier et est incertain.

Les provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Banque engagera des frais liés aux procédures juridiques et que le montant peut être estimé de manière fiable. Des provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées selon la meilleure estimation des montants requis pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. La direction et des experts externes participent à l'estimation des provisions pour procédures juridiques, au besoin. Le coût réel du règlement d'une obligation pourrait être considérablement plus élevé ou plus bas que les montants des provisions. Dans certains cas, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant des pertes, auquel cas aucun montant n'est comptabilisé. Les divers stades de la procédure, le fait que l'obligation de la Banque, le cas échéant, n'a pas encore été déterminée et le fait que des questions sous-jacentes peuvent changer de temps à autre requièrent une part importante de jugement et suscitent beaucoup d'incertitude. Par conséquent, notre exposition financière et autre à ces procédures juridiques, compte tenu des montants déjà comptabilisés, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée.

### 15. CHARGES DE DÉPRÉCIATION ET DE RESTRUCTURATION

Le tableau qui suit présente des renseignements additionnels sur le poste Charges de dépréciation et de restructuration.

	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 janvier 2023
<b>Charges de restructuration <sup>(1)</sup></b>			
Indemnités de départ	6 655 \$	9 484 \$	— \$
Dépréciation des logiciels et immobilisations incorporelles	—	3 058	—
Charges liées aux contrats	(579)	2	—
	<b>6 076</b>	<b>12 544</b>	<b>—</b>
<b>Charges liées à l'examen stratégique <sup>(2)</sup></b>			
Honoraires professionnels et autres	—	3 362	—
Total	<b>6 076 \$</b>	<b>15 906 \$</b>	<b>— \$</b>

(1) Les charges de restructuration sont attribuables à la simplification de la structure organisationnelle de la Banque et à la réduction des effectifs en 2024, ainsi qu'aux changements apportés à l'équipe de direction et à la rationalisation des activités de Marchés des capitaux en 2023. Les charges de restructuration comprennent essentiellement les indemnités de départ et les charges de dépréciation des logiciels et autres immobilisations incorporelles et sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration.

(2) En 2023, les charges liées à l'examen stratégique sont attribuables à l'examen des options stratégiques de la Banque, lequel visait à maximiser la valeur pour les actionnaires et les parties prenantes. Ces charges correspondent essentiellement à des honoraires professionnels et autres. Les charges liées à l'examen stratégique sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration.

# RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

## Bureaux corporatifs

### Montréal

1360, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau 600  
Montréal (Québec) H3G 0E5

### Toronto

199 Bay Street  
Bureau 600  
Toronto (Ontario) M5L 0A2

[www.banquelaurentienne.ca](http://www.banquelaurentienne.ca)

## Agent des transferts et registraire

Services aux investisseurs  
Computershare Inc.  
1500, boul. Robert-Bourassa  
Bureau 700  
Montréal (Québec) H3A 3S8  
[service@computershare.com](mailto:service@computershare.com)  
Tél. : 514 982-7888

## Investisseurs et analystes

Les investisseurs et analystes peuvent communiquer avec le secteur Relations avec les investisseurs de la Banque en écrivant à [relations.investisseurs@blcgf.ca](mailto:relations.investisseurs@blcgf.ca).

## Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, lequel leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ou de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements facultatifs en espèces d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ sur chaque période de 12 mois se terminant le 31 octobre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec l'agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, à l'adresse [service@computershare.com](mailto:service@computershare.com) ou au numéro 1 800 564-6253. Les actionnaires non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

## Chef de résolution des plaintes

1360, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau 600  
Montréal (Québec) H3G 0E5  
[CRP@banquelaurentienne.ca](mailto:CRP@banquelaurentienne.ca)  
ou [CRP@b2bbanque.com](mailto:CRP@b2bbanque.com)  
Tél. : 514-284-7192  
ou 1-800-479-1244  
Télééc. : 1-800-473-4790

## Changement d'adresse et autres renseignements

Les actionnaires sont priés de communiquer tout changement d'adresse à l'agent des transferts de la Banque. Pour toute autre demande ou question, veuillez communiquer avec le Secrétariat corporatif en écrivant à [secretariat.corporatif@blcgf.ca](mailto:secretariat.corporatif@blcgf.ca).

## Médias

Les journalistes peuvent communiquer avec le Bureau de la direction en écrivant à [media@blcgf.ca](mailto:media@blcgf.ca) ou en téléphonant au 514 451-3201.

## Régie d'entreprise

Des renseignements sur nos pratiques en matière de régie d'entreprise, y compris les politiques de gouvernance et les mandats du conseil d'administration et des comités, figurent dans le site Web de la Banque. [https://www.laurentianbank.ca/fr/propres\\_blc/ma\\_banque/regie\\_entreprise.html](https://www.laurentianbank.ca/fr/propres_blc/ma_banque/regie_entreprise.html)

## Service de dépôt direct

Les actionnaires de la Banque qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans un compte issu de toute institution financière membre de l'Association canadienne des paiements en avisant par écrit l'agent des transferts.

## Médias sociaux



## INSCRIPTION BOURSIÈRE ET DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES ET DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

Les actions ordinaires et les actions privilégiées décrites ci-dessous sont inscrites à la Bourse de Toronto.	CODE CUSIP / SYMBOLE BOURSIER	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES*	DATE DE VERSEMENT DES DIVIDENDES*
Actions ordinaires	51925D 10 6 / LB	Premier jour ouvrable :	
		de janvier	1 <sup>er</sup> février
		d'avril	1 <sup>er</sup> mai
		de juillet	1 <sup>er</sup> août
		d'octobre	1 <sup>er</sup> novembre
Actions privilégiées Série 13	51925D 82 5 / LB.PR.H	**	15 mars
		**	15 juin
		**	15 septembre
		**	15 décembre

\* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

\*\* À une date (qui ne doit pas devancer de plus de 30 jours la date fixée pour le versement des dividendes) pouvant être déterminée de temps à autre par le conseil d'administration de la Banque.